

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 17 NOVEMBRE 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 novembre 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 101 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents.

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. ~~CARPENTIER~~, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ~~ROSSI~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, ~~M. MERCIER~~, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, ~~THYSBAERT~~, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, si l'opposition n'y voit pas d'inconvénients, comme l'ordre du jour est relativement chargé pour quelques éléments que je vais vous indiquer, accepteriez-vous que l'on ouvre la séance? Je vous remercie. Tout d'abord, je dois excuser l'absence de Monsieur l'Echevin Jean-Claude CARPENTIER, du Conseiller Bruno ROSSI et le retard de Monsieur Nicolas MARTIN et Mélanie OUALI qui nous rejoindront plus tard. Par ailleurs, le procès-verbal de la séance précédente est ici; sans remarques à la fin du Conseil communal, il sera approuvé. Par rapport à l'ordre du jour, tout d'abord, le premier point, personnel ouvrier, personne ne souhaite comparaître et dès lors, nous en reparlerons en huis clos. Quant au point 2, l'Avocat de l'intéressé a demandé un report, ce qui bien entendu sera accordé et donc, c'est reporté. Par ailleurs, dans la séance plénière, les points 42, 68, 71 et 74 sont remis et dans le huis clos, ce sont les 90, 96 et 100. Je vous suggère, c'est pour cela que je vous disais que c'est un peu chargé, que le projet de modernisation de l'administration, le point 14, comme les points 18 à 21 sur la façade de la Grand-Place, nous puissions les faire à la fin de la séance publique. Je pense que ce sera à la fois plus agréable et plus intéressant. Et donc, on ferait tous les points, je dirai, plus ordinaires et puis nous ferions l'administration, puisque là c'est diapositives, c'est cinéma et que donc, nous allons nous déplacer puisqu'on vient mettre l'écran ici, et puis on garde l'écran pour la deuxième présentation, pour qu'on ne mette pas l'écran, puis le retirer et qu'on le remette, etc.

102° objet: Conseil communal. Vérification des pouvoirs, prestations de serment et installation d'un Conseiller communal. Secrétariat C/2

Entrée de Monsieur JACQUEMIN

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Si vous êtes d'accord, nous pourrions entamer nos travaux avec la prestation de serment, et je me réjouis de cela, de Monsieur JACQUEMIN, ici présent et qui retrouve le siège de cette honorable assemblée et je pense, Monsieur le Secrétaire communal que les pouvoirs ont été vérifiés et que Monsieur JACQUEMIN doit prêter serment. Vous connaissez la formule.

Monsieur JACQUEMIN: "Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge".

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je prends acte et je vous remercie et vous installe en qualité de Conseiller communal et vous félicite. Et, nous nous réjouissons de votre présence, à nouveau.

ADOPTE à l'unanimité –1° annexe

103° objet: Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat C/3

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dans la foulée, un nouveau tableau de préséance est établi sur-le-champ, c'est le point 103, j'imagine que cela ne pose pas de difficultés?

ADOPTE à l'unanimité – 2° annexe

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;
Présents: MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. ~~CARPENTIER~~, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ~~ROSSI~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, ~~M. MERCIER~~, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, ~~THYSBAERT~~, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

= 33 présents

3° objet: ASBL « Mons-Métropole ». Compte de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 3° annexe

4^e objet: ASBL « Communauté Urbaine de Mons ». Budget de l'exercice 2003.
Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

5^e objet: Budget extraordinaire 2003. Acquisition de matériel de signalisation intérieure et extérieure des locaux du service incendie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. S.I.

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

6^e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis Cour de l'Âne Barré 4 à Mons. Contentieux REGFONC.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

7^e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis rue Hector Delanois 28 à Mons-Cuesmes.
Contentieux REGFONC

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

8^e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis rue de Bertaimont, 33, à Mons. Contentieux REGFONC

Monsieur VISEUR, Conseiller: Il me semblait qu'on avait remis ce point-là, on l'avait même retiré parce que la personne concernée s'était mise en ordre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: vous avez raison, retiré!

RETIRE

9^e objet: Règlement de travail et règlement des congés applicables au personnel non enseignant – Modifications 1^e R.T.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Pour ce point, il s'agit de modifications du règlement de travail

et du règlement des congés et on est maintenant avec des règles différentes en matière disciplinaire et en matière de congés selon le statut du personnel, selon que ce soient des statutaires, des contractuels ou des PTP, on a des règles différentes et cela, je comprends bien le souci du Collège de ne pas devoir recourir à des auditions continues pour des manquements qui sont légers et donc, cela va décharger le Collège mais je crois quand même que de faire des discriminations entre les catégories de personnel qui éventuellement font le même travail,

que ce n'est pas très intéressant du point de vue de la gestion des ressources humaines. On parle beaucoup de gestion des ressources humaines mais c'est quand même un peu embêtant de ce point de vue là que les gens ne soient pas traités de façon équivalente selon leur statut. Et, d'autre part, comme ce sont les services du Bourgmestre qui vont devoir filtrer en quelque sorte, je regrette aussi cette centralisation parce que c'est une charge supplémentaire pour un Bourgmestre déjà très chargé, et pour les services du Bourgmestre aussi. Mais, cela c'est subsidiaire parce que c'est une question d'organisation entre vous. Mon objection principale c'est quand même plutôt la différence de traitement entre les différentes catégories de personnel.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je comprends ce sentiment et le partage mais comme le rappelle le Secrétaire communal, les législations sont différentes et cela a été d'ailleurs discuté avec les organisations syndicales qui n'ont pas émis de remarques. Vous imaginez un seul instant que s'il y avait remarques à formuler, les organisations syndicales, toujours très vigilantes et toujours promptes à défendre les intérêts du personnel à juste titre, auraient formulé des remarques. Donc, il y a là une action législative à entreprendre, que les différents groupes politiques pourraient prendre en considération. Mais, pour l'heure, nous sommes bien forcés de faire avec ce que l'on a. Quant à la charge du Bourgmestre, soyez sans inquiétudes, cela va! Et donc, nous assumons.

Monsieur VISEUR, Conseiller: En tout cas, vous enregistrez quand même notre abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

29 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. SAKAS, Mme BLAZE, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 8^e annexe

10^e objet: Introduction de trois projets dans le cadre de l'opération « Communes à bras ouverts » (budget participatif, création d'outils de gestion prévisionnelle en matière d'emploi – compétences et e – urbanisme 1^e 5034

Monsieur VISEUR, Conseiller: On n'a pas de remarques de fond sur ce dossier-là mais quand même une remarque de forme, parce que lorsqu'on dit que c'est l'introduction de projets, nous allons en réalité voter, ou bien c'est une simple information ou bien c'est une ratification parce que ces projets sont déjà introduits par l'Administration en date du 30 octobre et je ne

dis pas que c'est l'Administration dans ce cas-ci, l'Administration de la Ville de Mons qui est en défaut, mais les lettres venant du Ministre régional de l'Intérieur sont arrivées très tard, le 29 septembre pour le 30 septembre et puis on a allongé d'un mois donc les délais étaient très courts, ce qui fait que, en pratique, c'est l'Administration qui a rentré les dossiers avant même que les dossiers ne passent ni au Collège, ni au Conseil, donc, c'est quand même un peu une façon, de faire qui n'est pas tout à fait catholique, si j'ose dire.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur le Conseiller, vous avez raison, vous avez reconnu qu'il y avait un problème de délais, il faut féliciter l'Administration parce que j'entends tant de fois l'Administration critiquée parce qu'elle est lente, on ne va pas maintenant la critiquer parce qu'elle est trop rapide. Et donc, c'est clair que, en l'occurrence, il est heureux de voir que nos agents administratifs prennent leurs responsabilités, anticipent, tiennent compte des délais, avancent. Maintenant, c'est vrai que le Collège, comme le Conseil, ratifie. C'est un cas d'exception donc, le Collège s'est fait douce violence avec un certain plaisir, voyant l'Administration agir d'une manière si pertinente, j'invite le Conseil à en faire autant.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Nous allons partager votre plaisir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et c'est déjà bien! Oui, pour tout le monde.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

11^e objet: AgenceInfoJemappesFlénu.be – Politique des Grandes Villes - Acquisition d'une camionnette de type combi 1 + 8 places « Mesure 3.2 Développement socio-économique et emploi » - Approbation AIJF.be 1.24.5

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

12^e objet: Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS. Modification de l'article 1. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Entrée de MM. DEBAUGNIES, MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, Mlle THYSBAERT = 37 présents

13^e objet: Projet de motion « Créances alimentaires ». Cabinet du Bourgmestre

Mme JUNGST, Conseillère: C'est le projet de motion de créances alimentaires, je suppose que vous voulez présenter le point?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous savez que nous avons retravaillé la chose, que nous avons maintenant reformulé une proposition en espérant avoir, une très large majorité, si pas

l'unanimité, qui dit en gros qu'on considère que le non-paiement des pensions alimentaires dues suite à une décision judiciaire est un déni de droit et constitue d'ailleurs une des causes principales de la pauvreté des familles mono parentales et a un effet direct sur l'inégalité des chances des enfants qui en sont privés. On considère aussi que sous la majorité arc-en-ciel et dans le cadre d'un large consensus de tous les partis, les services de créances alimentaires ont été créés au sein des Finances, que cette création a été soutenue par un très grand nombre d'associations, que le nouveau Gouvernement a décidé le report de la création de ce service, que ce report est préjudiciable, qu'ils se sont battus durant des années pour résoudre ce problème de précarisation des femmes, des enfants et des familles, j'aurais mis ici que ce report est préjudiciable je dirai surtout pour les femmes et les enfants et les familles concernées, mais bon, parce que celles et ceux qui se sont battus, est-ce que c'est préjudiciable pour elles? Je ne suis pas certain, c'est surtout préjudiciable pour les personnes. Mais bon. Vous êtes d'accord avec cet amendement? "Préjudiciable aux femmes, aux enfants et aux familles concernées." L'urgence de sortir de la situation actuelle où les CPAS qui ne sont pas outillés sont amenés à intervenir, considère que l'action des CPAS est destinée aux personnes ayant des bas revenus, considère que la proportion de recouvrement des avances octroyées par les CPAS pour non-paiement de créances est particulièrement faible, 10% des avances, considère que les sommes recouvrées ne peuvent suffire à alimenter les services de créances, nous demandons au Gouvernement fédéral de prévoir un budget suffisant pour mettre en œuvre la décision de création du service des créances alimentaires et nous demandons au Ministre des Finances de prendre les mesures administratives utiles pour rendre le traitement des dossiers effectif le plus rapidement possible. Donc, sur base de ce que vous aviez suggéré, après en avoir longuement discuté et mûri, voilà la motion qui est proposée. Est-ce qu'elle peut vous convenir?

Mme JUNGST, Conseillère: Mais en fait, Monsieur le Bourgmestre, il s'avère, effectivement sur tous les considérants, je pense que nous sommes tout à fait d'accord avec le constat et aussi le constat d'échec au niveau fédéral de reporter une matière qui nous semble être très importante pour des milliers de familles puisqu'elles sont estimées quand même à 170.000 familles concernées, en Belgique, et donc, c'est quand même très important. Donc, effectivement, nous sommes heureux et mon groupe souligne en tous les cas l'intérêt que vous portez à cette question, mais il s'avère que notre motion, c'était principalement effectivement mettre le doigt sur cette difficulté mais aussi demander à ce qu'on n'attende pas le 1^{er} septembre 2004. Or, ici, on nous indique dans la motion que le Collège nous propose, "le plus rapidement possible". Bon, effectivement, quand nous avons proposé cette motion au Conseil

précédent, il était encore matériellement possible de mettre en place la structure au 1^{er} janvier, je pense malgré tout qu'il est possible d'aller plus vite que le 1^{er} septembre 2004, et je crois que c'est effectivement très important, donc pour notre part, la motion est timide, c'est très timide à partir du moment où on ne s'engage sur aucune date et on demande juste le plus rapidement possible. Mais, nous apprécions déjà que le Conseil soutient cette motion. Nous apprécions aussi qu'au Conseil de l'Aide Sociale, donc au CPAS, une motion a également été votée dans le même sens qui soulignait des difficultés spécifiques à la gestion du CPAS puisque, effectivement, il y a eu une motion qui a été proposée par l'Union des Villes et des Communes, la section CPAS, qui reprenait toute une série de considérants puisque c'est le CPAS aujourd'hui qui assure, en tous les cas, pour les personnes les plus démunies, les avances sur ces pensions alimentaires et en plus, non seulement ont la charge de travail et il s'avère que quand je lis la motion qui a été présentée au Conseil de l'Aide Sociale et qui a été approuvée, nous constatons amèrement que par cette décision, le Gouvernement fédéral s'inquiète pour ses services propres du coût financier et des charges de personnel qu'un nouveau dispositif pourrait engendrer alors que pour les CPAS de manière scandaleuse, ces aspects ne font l'objet d'aucune attention du Gouvernement malgré les plaintes récurrentes des CPAS depuis 1989. Et donc, là il me semble effectivement que la charge directe va vers les CPAS, j'avais repris les chiffres au dernier Conseil, ce n'était quand même pas des sommes négligeables, puisque les avances en 2002 étaient de 111.000 presque 112.000 EUR sur l'année et alors que cela ne concerne que les personnes émergeants au CPAS, donc pas celles qui ont d'autres types de revenus. Donc, je pense que cette problématique doit être examinée le plus rapidement possible, nous aurions aimé au moins mettre dans votre motion, "avant le 1^{er} septembre 2004", cela aurait déjà été un incitant positif. Bon, voilà, dans le contexte actuel, c'est une proposition que nous pouvons faire. Voilà, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: En tout cas, je vous remercie pour toutes ces considérations. Comme vous l'avez indiqué, le CPAS avec détermination, sur base de la section du CPAS de l'Union des Villes et des Communes, a pris une résolution forte et très claire, ce qui permet bien sûr, au Conseil communal de prendre une motion qui elle, est de portée plus générale. Cette motion est quand même, me semble-t-il, également claire. Ce que vous souhaitez c'est une date, mais le Collège ne se rallie pas à votre proposition simplement parce que, mettre une date pour un domaine qui relève d'une autorité qui n'est pas l'autorité communale est toujours quelque chose d'un peu singulier, il suffit que cette date ne soit pas tenue pour que nous apparaissions comme n'ayant plus la capacité d'exercer une certaine

pression puisqu'on met une date et au-delà de la date, si celle-ci n'est pas respectée, notre motion n'a plus de portée. Or, je voudrais que la pression soit permanente et vous imaginez qu'une motion du Conseil communal de Mons au sein du Gouvernement a une signification déterminante et nous voudrions pouvoir poursuivre avec vigilance et détermination la pression sur l'ensemble de ces Ministres du Gouvernement et pour cela on a préféré ne pas mettre de date. Et donc, est-ce que vous pourriez vous rallier ou est-ce que vous vous abstenez? Ce serait dommage de vous abstenir mais vous faites encore comme vous l'entendez, malgré tous nos efforts.

Mme JUNGST, Conseillère: Oui, c'est clair qu'il y a une avancée, c'est clair qu'il y a une pression, mais l'intérêt de la chose, puisque la décision au niveau fédéral, c'est le 1^{er} septembre, faire pression sur eux, c'était pour que ce soit au moins avant le 1^{er} septembre parce que sinon, j'espère malgré tout que leur engagement du 1^{er} septembre ils le tiendront puisque cela c'est une position qui a été arrêtée au niveau fédéral et qui a été déclarée et je pense que ce serait très mal venu de leur part, me semble-t-il, dans le contexte actuel et dans les déclarations qui ont été faites au niveau fédéral, de prendre du retard sur cette matière. Donc, faire pression pour dire MM. les Ministres, faites ce que vous avez prévu de faire, cela nous semble effectivement trop léger. Donc, nous nous abstiendrons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 12^e annexe

15^e objet: Projet Phasing out: Mont de Piété. Mission de maîtrise d'œuvre visant la scénographie et l'aménagement intérieur. Ratification des compléments au cahier spécial des charges 3^e 1^e E/2003.772.170.03/TO/AB

Monsieur VISEUR, Conseiller: Simplement, abstention sur le vote en concordance avec le vote du Conseil communal précédant.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE,

ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 13^e annexe

16^e objet: Projet Phasing-out « Rénovation du Musée des Beaux-Arts » - Relevé topographique. Information au Conseil communal du mode de passation et des conditions du marché de services approuvés par le Collège en application de l'article 234 de la loi communale. 3^e 1^e E/2003.772.170.01/TO/AB

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

17^e objet: Projet Phasing out: aménagement de la Grand-Place – relevé topographique. Information au Conseil communal du mode de passation et des conditions du marché de services approuvés par le Collège en application de l'article 234 de la loi communale 3^e 1^e E/2003.569.090/TO/AB

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

22^e objet: Aménagement de la Place d'Arcq à Jemappes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2002.421.048/ML

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

23^e objet: Modification de la voirie communale. Désaffectation d'une bande de terrain de 2m de largeur située le long de la limite Sud-Ouest de la parcelle A/646d à l'angle de la rue du Dépôt et de la rue Sturbois à Havré – Approbation du projet 3^e 2^e A/8336/ID – C/7/26

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

24^e objet: Modification de la voirie vicinale. Élargissement du chemin vicinal n°12 dit « Rue des Écoles » au droit de la parcelle cadastrée 45b pie, lot n°1 du lotissement n°1437 suite aux travaux d'aménagement de la voirie. Approbation du projet 3^e 2^e A/8348/ID –C/13/35

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

25^e objet: Aménagement de la rue des Bruyères à Obourg entre la rue Ste Apolline et le nouveau rond-point (limite d'exploitation des Cimenteries). Ratification du projet de réalisation des travaux 3^e 2^e A/8224/ID –C/13/31

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

26^e objet: Amélioration partielle de la voirie communale dans le cadre de la construction d'une habitation à la rue de la Roche à Harveng. Approbation du projet 3^e 2^e A/8351/ID –C/15/21

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

27^e objet: Rétablissement de trottoirs et accotements à Mons – Lot 1: rue de la Barrière à Ghlin. Travaux subsidiés – Crédits d'impulsion « Piétons ». Approbation de l'avenant n°1
3^e 2^e E/2002.421.047.01/MC

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

28^e objet: Ateliers de proximité – Installation système anti-intrusion. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2002.104.008/FW

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

29^e objet: Bâtiments communaux – Peintures extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2003.104.012/DP

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

30^e objet: Cure de St-Denis – Renouvellement de la plate-forme. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2003.790.186/DP

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

31^e objet: Acquisition matériel et outillage pour les cellules de proximité (8 lots) Approbation des modifications apportées au projet 3^e 3^e E/2003.875.200/CC

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

32^e objet: Élagage et abattage d'arbres le long des voiries: travaux d'élagage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2003.766.155/DP

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

33^e objet: Entretien de cours d'eau non navigables – exercice 2003 (2^{ème} partie). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2003.482.085.01/ID

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

34^e objet: Ancien site scolaire du Festinoy – Traitement des PCB (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2003.104.020/AS

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

35^e objet: Renouvellement installation électrique à l'école Barigand-Limauge à Ghlin + renouvellement système de chloration à la piscine de Flénu. Mission d'auteur de projet en techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges – convention et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2003.722.112/MG

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

36^e objet: École des Amandiers à Cuesmes – Entretien des plates-formes Approbation de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/2002.722.093/AS

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

37^e objet: Halls omnisports de Cuesmes, Flénu et Havré – Acquisition d'outillage.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2003.764.147/DP

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

38^e objet: Crèche communale de Jemappes – Traitement des PCB. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2003.844.197/AS

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

39^e objet: AMAS Horticulture. Assainissement et modernisation – réfection des toitures.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 3^e E/2003.SUB.735.080.CV

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

40^e objet: Acquisition de poubelles publiques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2002.421.053/VM

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

41^e objet: Modification de la voirie communale. Désaffectation d'une partie du domaine public dans le cadre de l'extension du Palais de Justice à la rue de Nimy et Place de Bootle à Mons. Approbation du projet 3^e 2^e E/8329/ID – C/3/80

33 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 35^e annexe

42^e objet: Travaux d'amélioration de l'équipement de voiries dans le cadre d'une demande de régularisation pour la construction de 12 habitations groupées au Chemin du Prince à Maisières. Approbation du projet 3^e 2^e A/8301/ID – A/9/5

REMIS

43° objet: ASBL « Maison de la Laïcité » - Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTÉ à l'unanimité – 36° annexe

44° objet: ASBL « Maison de la Laïcité » - Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTÉ à l'unanimité – 37° annexe

45° objet: ASBL ECOMONS – Garantie de la Ville sur l'augmentation de l'ouverture de crédit Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité – 38° annexe

46° objet: Comptes annuels 2002. Gestion financière Cpt/2002

Monsieur VISEUR, Conseiller: Effectivement, il s'agit de gagner du temps car on n'a que 8 mois de retard, donc.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ne soyons pas trop durs, les services ont dû bien travailler.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, bien travailler, encore que peut-être ce n'est pas le cas de tout le monde, parce que nous avons eu la commission des finances pour analyser ou en tout cas commencer à discuter des comptes annuels, on avait commission des finances vendredi et le rapport du réviseur d'entreprise ne se trouvait pas dans le dossier. Bien qu'il était annoncé, il y avait une note disant que le rapport sera présenté au Conseil etc. Il n'y était pas pour la commission, il est arrivé aujourd'hui à 3 h ½ de l'après-midi, il est difficile à comprendre. Sur le bilan et compte de résultats, il y a 6 lignes qui reprennent des chiffres qui étaient des chiffres déjà connus, qui n'apportent rien qui soit vraiment neuf, et donc, je considère que c'est une façon de travailler qui est quand même difficile pour les Conseillers communaux qui veulent un peu s'intéresser aux comptes et aux finances. Ce sont des matières extrêmement techniques et difficiles pour lesquelles une aide précisément du technicien que représente le réviseur d'entreprise est la bienvenue et travailler dans ces conditions-là, c'est certainement difficile. Je peux me réjouir que la conclusion est que nous allons dans le bon sens, c'est la concrétisation des efforts mais je constate quand même que le réviseur lui-même dit: "nous avons effectué une première lecture forcément rapide des documents reçus, à ce stade très précoce de notre analyse". Donc, cela va dans le bon sens mais sans avoir été analysé en profondeur par le réviseur et donc, vu la façon de travailler et la difficulté de travailler, notamment, nous nous abstenons sur les comptes.

Monsieur MILLER, Echevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Effectivement, notre collègue Monsieur VISEUR a raison dans les faits qu'il rapporte mais il est deux façons de voir les choses et je voudrais lui répondre par le fait tout d'abord que le réviseur d'entreprise n'est pas obligé de transmettre cette note, il est tenu de remettre une note à Monsieur le Ministre mais il n'est pas tenu de le faire au Conseil communal, première chose. Deuxième chose, lors de la réunion de la commission vendredi dernier, j'ai abondé dans son sens en estimant qu'il était nécessaire que les Conseillers communaux puissent disposer de cette note. Raison pour laquelle je me suis engagé à prendre contact avec le réviseur d'entreprise et à exiger la note qu'il a bien voulu nous transmettre. Dès lors, lorsqu'il parle de délai un peu raccourci pour travailler mais, effectivement, j'ai exigé d'avoir cette note comme je vous l'avais promis, dans le courant de la journée, de vous la faire porter, de la transmettre aux différents groupes immédiatement et nous avons convenu d'avoir une réunion de travail à 17 h 30 ensemble, proposition que vous avez acceptée et je vous en remercie, Monsieur VISEUR. Pour le reste, il y a dans la note du réviseur d'entreprise des éléments particulièrement intéressants. Tout d'abord, on peut aller à la conclusion, je reviendrai après sur les analyses, la conclusion est la suivante: "on peut remarquer la concrétisation d'efforts suivants: tout d'abord une diminution de l'écart entre les dépenses engagées et les dépenses imputées; une prise en compte de provision pour faire face aux charges du passé; la reconnaissance en écriture de montants non négligeables des créances irrécouvrables tant à la Ville qu'au CPAS" et le réviseur d'entreprise conclut par cette phrase: "nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de ces assainissements". Donc, le réviseur nous dit bien que nous travaillons dans la bonne direction. Par rapport à l'analyse des montants prévus tels qu'ils apparaissent dans le compte, le résultat budgétaire présente un boni au global de 5.916.000 EUR. Ces 5.916.000 EUR résultent des différentes opérations que nous avons menées suite aux instructions qui nous ont été données par le réviseur d'entreprise et par le responsable du CRAC. Donc, nous avons tenu compte de leurs remarques au niveau des montants inscrits dans ce compte 2002 et nous aboutissons effectivement à un compte positif. Par rapport à une remarque que vous aviez formulée lors de nos travaux en commission, vous aviez soulevé une difficulté mais peut-être voulez-vous le faire avant que je vous réponde, ce serait plus correct de ma part de vous laisser faire la remarque. Mais, pour ce qui concerne les comptes, je pense vous avoir répondu, Monsieur VISEUR, le réviseur n'était pas obligé de le faire, j'ai suivi votre demande, j'ai exigé cette note et la note est favorable à la présentation du compte de la Ville pour 2002.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, nous sommes éclairés, non pour Ecolo ou Abstention?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

29 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

8 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 39^e annexe

47^e objet: 2^{ème} amendement au budget 2003. Gestion financière MB2/2003-10-28

Monsieur VISEUR, Conseiller: Donc, sur l'amendement, le deuxième amendement budgétaire, et c'est peut-être à ce sujet-là que Monsieur l'Echevin MILLER faisait part des remarques que j'allais faire, je crois que cela concerne surtout l'amendement au budget. Il y a beaucoup de mesures techniques dans cet amendement mais j'ai relevé particulièrement deux points. D'abord, la diminution de la part de la Ville dans le Fonds des Communes, 838.313 EUR. 838.000 EUR c'est pas rien, cela fait largement plus de 30 millions de diminution de la part de la Ville de Mons dans le Fonds des Communes. Alors, en commission, on m'a répondu que le Fonds des Communes, un des critères du calcul de la part de la Ville de Mons, c'est l'impôt au précompte immobilier. Et donc, il semblerait que nous avons moins perçu d'impôt au précompte immobilier et à cause de cela, nous sommes pénalisés une deuxième fois par la diminution de notre part dans le Fonds des Communes. Il y a donc deux pénalités pour la même chose, qui ne dépend pas de nous parce qu'enfin ce n'est pas l'assiette fiscale qui change, le patrimoine immobilier des habitants ou en tout cas, situés sur le territoire de la Ville de Mons, ne diminue pas, il y a en général, au contraire, plus de constructions et de rénovations que de démolitions d'immeubles. Donc, l'assiette fiscale, elle, elle augmente plutôt et le précompte immobilier diminue. La seule explication possible, c'est évidemment que c'est l'administration fiscale, l'Administration des Contributions qui fait moins bien son boulot, qui enrôle en retard ou qui perçoit avec trop de retard. Donc, il y a là quelque chose qui mérite certainement débat parce qu'on est pénalisé deux fois pour du boulot qui est fait ailleurs. Et, dans la mesure où l'Administration des Finances dépend d'un ministre qui est de la même famille politique que notre Echevin, il me semble que là, il y a peut-être des initiatives à prendre en cette matière. Maintenant, vous m'avez dit j'ai une bonne nouvelle à

annoncer à ce sujet-là, vous l'annoncerez vous-même, tant mieux s'il y a une bonne nouvelle mais il y a quand même à priori une modification budgétaire qui concerne 838.000 EUR de diminution de la part du Fonds des Communes. La deuxième remarque que je voulais faire à propos de l'amendement au budget, c'est l'augmentation continue parce que ce n'est pas la première fois, des frais de téléphonie, + 89.000 EUR de frais de téléphonie sur un amendement budgétaire et ce n'est pas la première fois, je le répète que l'on constate cela. On avait dit la libéralisation du téléphone, cela va diminuer les coûts, en tout cas, les coûts à l'unité, je constate quand même que, au total et malgré cette libéralisation, les coûts augmentent sérieusement en tout cas pour la Ville de Mons. Est-ce qu'on a, du côté du Collège, joué la carte de la concurrence entre les différents opérateurs ou est-ce qu'au contraire, la Ville de Mons se considère comme un client captif, en quelque sorte, de Belgacom et Proximus. Est-ce que tout l'équipement téléphonique est bien sur le même réseau? Parce que quand on passe d'un réseau à l'autre, on sait que ce sont des coûts supplémentaires. En tout cas, il est clair et là je ne doute pas d'ailleurs que le Collège le fasse, mais il est clair qu'il y a une piste qu'il faut continuer à investiguer parce que 89.000 EUR, ce qui fait plus de 3 millions de frais de téléphone en plus sur une seule modification budgétaire, c'est beaucoup.

Monsieur MILLER, Echevin: Donc, par rapport à la première remarque de notre Collègue Monsieur VISEUR, il est exact que les critères de répartition du Fonds des Communes tels qu'ils sont appliqués en Région wallonne présentent une difficulté qui peut affecter les communes et villes. On m'a cité l'exemple de l'année 2001 pour l'ensemble du Hainaut, et l'exemple que l'on m'a donné est le suivant, c'est simple, si la personne qui est chargée d'aller ponctionner l'argent est malade pendant 2-3 mois, vous allez avoir un abaissement, vous allez avoir une rentrée moindre au niveau fiscal. Alors, on n'est pas pénalisé deux fois parce que l'argent que l'on aurait dû obtenir, nous l'obtenons l'année suivante. Mais, il n'empêche qu'entre les deux étapes, vous avez raison, il faut à un moment donné passer devant ceux qui décident de la répartition du Fonds des Communes et le calcul qui est prévu par le Décret Cools indique précisément que s'il y a eu une moins rentrée fiscale à ce niveau, la part du Fonds des Communes qui nous est allouée est inférieure. Raison pour laquelle, dans la modification budgétaire qui vous est proposée en équilibre, il est prévu une perte au niveau de ce Fonds des Communes de l'ordre de 800.000 EUR, donc, nous compensons au niveau de notre budget, mais encore une fois, c'est au niveau de la Région Wallonne et du Décret qui fixe les critères qu'il devrait y avoir une action. Mon collègue Richard BIEFNOT et moi-même qui sommes parlementaires à Namur, je pense que nous allons être très attentifs à ce

point-là. Mais, là c'est pour l'avenir. Mais, dans l'immédiat, Monsieur le Bourgmestre et pour le présent, nous avons reçu ce matin une lettre du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique qui s'occupe de toutes ces petites choses-là pour nous et il nous informe qu'il a été attentif à cette diminution de notre quote-part au niveau du Fonds des Communes et que cette diminution sera prise en charge au niveau du plan Tonus communal. Raison pour laquelle je demande d'acter une modification de la modification budgétaire, j'apporte un amendement supplémentaire à l'amendement budgétaire en demandant d'acter une recette de 605.000 EUR supplémentaire. Nous pourrions ainsi ajouter cette recette supplémentaire aux provisions, provisions qui, nous avons déjà un peu regardé évidemment parce que je n'aurais pas voulu me présenter devant le Conseil sans avoir une proposition à vous faire, nous inscrirons cette augmentation au niveau de la provision prévue pour les congés de fin de carrière et indemnités de rupture du personnel.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin. Permettez-moi, chers collègues, d'ajouter juste quelques considérations. La première, c'est que dans notre bonne Ville de Mons, les impôts concernés par les additionnelles à l'impôt des personnes physiques ainsi que les impôts à l'additionnel du précompte immobilier n'ont plus évolué depuis près de 20 ans et nous avons aujourd'hui les mêmes taux qu'en 1984. Que c'est d'une politique constante du précédent Collège et de celui-ci, d'essayer de réduire, si faire se peut, la pression fiscale ou du moins de la maintenir à un niveau la plus tolérable possible et si nous pouvions la diminuer, ce serait très bien. Il se fait que les règles actuelles de la répartition du Fonds des Communes font appel à des paramètres dont l'un encourage l'accroissement de la fiscalité. Et comme nous n'encourageons pas cet accroissement, c'est clair que nous ne recevons pas en retour des montants financiers plus importants, d'où, en effet, la baisse que vous avez constatée. Par ailleurs, le Gouvernement wallon avait anticipé et voici déjà plusieurs mois, le Gouvernement avait décidé de compenser et cette décision a été maintenant opérationnelle dans le cadre du budget de la Région wallonne, budget qui a été arrêté il y a quelques jours et le Ministre de l'Intérieur de la Région Wallonne vient d'ailleurs fort justement de nous informer de cette décision et cela me semble quelque chose d'important. Par ailleurs, vous avez raison Monsieur le Conseiller, les frais de téléphone explosent. Alors, ce qui est bien c'est que les gens se parlent et se parler ma foi n'est jamais mauvais. Je pensais qu'ils allaient utiliser des SMS avec des mots raccourcis mais, manifestement, ils en sont encore à parler, ce qui coûte plus cher. Cela coûte plus cher de parler que de s'envoyer des petits mots par SMS. Par rapport à cette situation, le Collège ne pourra pas continuer longtemps à un rythme de croissance de dépenses tel que nous l'enregistrons. Dès lors, à l'instar de ce qui se fait dans

certaines institutions, par exemple une institution très honorable qu'est la Banque Nationale de Belgique, une référence s'il en est, où un nombre important de GSM fonctionnent et ces GSM quand il s'agit d'activités professionnelles, ils utilisent le GSM et quand ils l'utilisent à des fins personnelles, ils font avant de faire leur numéro, il appuie sur un autre numéro, par exemple, le n° 8 et puis ils font leur numéro et ils appellent leurs copains, copines, etc., on ne contrôle pas la vie privée des gens. On va faire la même chose chez nous, sans contrôler la vie privée mais en contrôlant bien, par un système de sondage si oui ou non l'ensemble des listes téléphoniques et avec l'accord des intéressés, ont bien un caractère professionnel ou pas. Je pense que nous devons aller vers ce type de système, si nous voulons réduire les frais. S'il s'avère que tous les frais de téléphone, ce qui est possible, sont des frais professionnels, ce serait alors la preuve que la Ville est en intense activité et il faudra qu'on en prenne acte. Si en revanche, il y aurait ce qu'on peut comprendre, une partie de coups de fil qui seraient des coups de fil à caractère plus privé, nous devrions alors voir une baisse progressive voire importante du coup de la téléphonie, voilà un peu ce qui est en l'air pour le moment et nous en parlerons plus en détails lors de la confection du budget 2004 dans un mois. Mais donc, ok pour les GSM en plus des aspects techniques, les réseaux, etc., nous avons demandé une analyse d'ailleurs de ces aspects-là pour voir si à la base même nous ne pourrions pas réduire le coût, soit en reglobalisant, soit en ayant des systèmes techniques moins coûteux.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, effectivement, j'allais insister sur la question des réseaux mais vous y avez répondu plus ou moins en disant que vous alliez l'analyser donc c'est que cela n'a pas été fait vraiment jusqu'ici, mais une petite sous-question avec votre réponse, la réponse que vous m'avez faite, est-ce que cela va nécessiter le remplacement des GSM.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, la réponse est non. C'est à la source que l'on fait un n° et c'est privé.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Et bien, nous votons le sous amendement de Monsieur MILLER qui est la bonne nouvelle mais nous ne votons pas globalement l'amendement budgétaire. Donc, oui pour le sous-amendement de Monsieur MILLER et non pour la modification budgétaire.

L'Assemblée passe au vote de l'amendement (ordinaire) dont le résultat est le suivant

29 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

8 NON: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 40° annexe

L'Assemblée passe au vote de l'amendement (extraordinaire) dont le résultat est le suivant:

29 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

8 NON: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 41° annexe

48° objet: ASBL « Mons-Logement ». Compte de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, pour les points 48 et 49, je suis confus de voir que mon Echevin bien aimé n'est pas là. Simplement pour dire que je me félicitais de la progression de l'action de l'asbl Mons-Logement qui est en fait l' AIS avec un petit bémol quand même en ce qui concerne la répartition des logements qui sont remis sur le marché locatif puisque, à l'origine l' AIS a été créée pour dénicher dans le privé des biens qui étaient abandonnés, dont les propriétaires n'avaient pas les moyens de les remettre en état locatif, et on constate qu'une prédominance existe en faveur des biens communaux ou des biens appartenant à des parastataux, régionaux ou autres associations au détriment d'une réelle progression des biens privés qui sont mis sur le marché. Alors, entre 2001 et 2002, la progression des logements mis sur le marché est de 17 et je trouve relativement timide la progression envisagée au budget de l'exercice 2003 qui est de + 13. Alors, je vais dire simplement que nous approuvons aussi bien le compte que le budget qui sont par ailleurs en équilibre et qui remplissent une fonction non négligeable, mais que nous souhaiterions que l' AIS ou l'asbl Mons-Logement fasse preuve d'une plus grande ambition dans l'avenir et spécialement en 2003 et spécialement pour le logement d'origine privée.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ces félicitations avec les bémols auxquels je mettrai des bémols seront transmis à l'Echevin qui le mérite.

ADOPTE à l'unanimité – 42° annexe

49° objet: ASBL « Mons-Logement ». Budget de l'exercice 2003. Approbation
Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 43° annexe

50° objet: Régie foncière. Comptabilité. Transfert à la Ville de Mons des emprunts 1041, 1043, 1044 et 1168 relatifs au Service Cartographie.
Régie foncière RF/COMPT.5000/RM

ADOPTE à l'unanimité – 44° annexe

51° objet: Régie foncière. Comptabilité. Transfert à la zone de police de l'emprunt 1134 relatif à la modernisation de l'équipement informatique des Services de Police.
Régie foncière RF/COMPT.5001/RM

ADOPTE à l'unanimité – 45° annexe

Entrée de Monsieur MARTIN = 38 présents

52° objet: Bilan, comptes de résultats et d'exploitations, répartition bénéficiaires – État des recettes et dépenses arrêtés au 31.12.2002. Régie foncière RF/4193/RM/2002

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Ici aussi, mêmes regrets pour commencer parce que nous avons, cette fois-ci des félicitations appuyées à apporter à l'Echevin et d'ailleurs à tout le personnel de la Régie Foncière et principalement au responsable de sa comptabilité, qui ont depuis les remarques qu'avait faite la Commission l'année dernière, sérieusement amélioré la présentation des comptes et budgets, non pas en nous faisant un budget analytique comme dans le passé mais carrément en faisant 4 comptes et bilans séparés pour les 4 activités distinctes de la Régie Foncière. Effectivement, répondant au plan comptable minimum normalisé pour chacun des 4 secteurs, nous avons une vue cette fois qui est tout à fait claire sur les comptes et bilans. Nous sommes aussi satisfaits que pour la première fois ont été intégrés dans les comptes de résultats avant le partage bénéficiaire qui se fait au profit de la Ville, des amortissements sur les investissements qui ont été réalisés, ce qui donne effectivement à la Régie Foncière, les moyens des gros entretiens, des renouvellements à prévoir. Je pense que l'équilibre est ici atteint et les résultats le sont aussi. Petit bémol comme toujours, mais ici je n'en tirerai pas les conséquences comme les autres années, c'est en ce qui concerne l'activité foncière de la Régie puisque les opérations foncières proprement dites sont relativement limitées et réduites en comparaison des autres produits d'exploitation qui viennent spécialement des prestations de services de l'informatisation de l'Administration, de la location des biens et de la location des appartements et patrimoines privés de la Ville. Mais je dirai que je n'en tire pas de conséquences et je ne vous annoncerai pas un vote d'abstention

cette année, dans la mesure où nous savons que les outils de remplacement de cette activité foncière que nous avons estimé défaillante ont été mis en place spécialement par la Régie Communale Autonome et ses filiales et spécialement Mons-Rénovation et Mons-Revitalisation. Je pense que donc, pour cette fois, nous pouvons approuver le bilan. Mais, je voudrais, sans remettre en cause cette approbation générale, peut-être avoir une petite discussion sur la problématique des horodateurs puisque nous avons, pour la première fois, un compte détaillé qui fait apparaître une recette de 837.167 EUR qui se subdivise entre les revenus des horodateurs proprement dits, c'est-à-dire les sommes que paient volontairement les personnes qui utilisent des stationnements de courte et moyenne durée, pour 724.000 EUR, et les billets de stationnement, billets doux, abonnements consentis ou librement ou pas pour 111.000 EUR. La question qui a été posée en commission était de savoir quel était le taux d'efficacité, si je puis dire, de l'horodateur à partir d'une situation théorique de pleine occupation. J'en parle non pas parce qu'il me plaît de rappeler que les visiteurs de Mons sont obligés d'ouvrir leur porte-monnaie chaque fois qu'ils stationnent leur véhicule mais spécialement pour vérifier le bon fonctionnement du système des horodateurs en fonction de la finalité de la rotation du stationnement qui est un gage de meilleure exploitation du Centre-Ville et un gage de visite plus fréquente pour les commerces, les bureaux et les manifestations culturelles qui sont pratiquées au centre de Mons. Alors, la question n'avait pas été abordée en commission parce que ces questions n'avaient pas été préparées par les services mais je viens de recevoir à l'instant, il y a quelques minutes, les renseignements relatifs à ce taux d'occupation. Je dirai c'est un peu comme un hôpital, il y a un taux d'occupation des lits qui donne le taux de rentabilité de cet hôpital, j'en suis ici à la discussion du taux de rentabilité des horodateurs. Effectivement, la période est entrecoupée de modifications des taux et durées et d'autre part, il y a eu un nouvel investissement sur l'année 2002 qu'il faut prendre en compte. Aussi, les résultats que l'on m'a donnés sont des résultats tout à fait fragmentaires et qui sont pris à partir d'une période de référence qui était de décembre 2002, c'est-à-dire pratiquement il y a un an, tenant compte de l'époque où les contrôles renforcés commençaient à être opérationnels. Et par rapport au taux théorique de rapport d'un horodateur qui est en zone orange, c'est-à-dire dans l'hyper centre, de 6,75 EUR et en zone jaune de 4,875 EUR, à supposer un plein emploi du stationnement et une participation civique volontaire positive de l'ensemble des usagers qui utilisent ces emplacements de stationnement, nous avons une recette moyenne de 1,93 EUR, c'est-à-dire entre un tiers et moins de la moitié de la potentialité des horodateurs. Et on me donne alors des chiffres repris du mois d'octobre 2003 qui laissent apparaître qu'il y a certes une augmentation par rapport aux chiffres de

décembre 2002, je vous rappelle 80.000 EUR grosso modo en décembre 2002, 100.000 EUR en octobre 2003, on arrive encore à un taux de sous utilisation théorique. Parce que je pense que dans la pratique, tout le monde aura constaté que les emplacements de stationnement qui sont sous régime horodateurs sont vraiment pratiquement en permanence physiquement occupés, il y a donc un problème encore manifestation de surveillance et de contrôle qui pourrait être renforcé, je n'admets pas les termes de la note qui nous disent qu'il faudrait pratiquement un contrôleur par emplacement, je pense que le contrôle peut aller beaucoup plus vite mais je souhaiterais que le Collège fasse connaître les moyens qui sont mis en œuvre pour améliorer la recette des horodateurs et je le dis, toujours, dans l'unique but d'améliorer effectivement l'accès des visiteurs à Mons et une meilleure rotation de ces visiteurs. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour les réponses précises aux différents paramètres, nous vous les fournirons. Monsieur l'Echevin avait cru être là ce soir mais malheureusement il est souffrant. On va vous les fournir pour le Conseil prochain, compte tenu du fait que nous allons discuter du budget de la Régie, donc on se permettra de refaire un peu le point avec vous à ce moment-là. Pour les taux, on vérifiera un peu tous ces chiffres. Je voudrais simplement vous faire part d'un sentiment général. Vous savez que le Collège avec vous au Conseil communal, nous avons dans les grandes lignes respecté tout le travail conçu par COOPARCH et les autres bureaux d'études qui visaient à tenter de trouver une solution contre ces voitures ventouses qui venaient s'installer sur les parkings notamment du Centre-Ville et qui y séjournèrent de 7h-7h 1/2 au matin jusqu'à 16 ou 17 heures voir parfois plus tard et qui empêchaient toute rotation de véhicules et donc qui portaient atteinte à la vie économique et sociale du Centre-Ville. Après avoir fait des études fort coûteuses, on a réparti le Centre-Ville en différentes zones et on a décidé qu'il y avait des zones où le parking devait durer 2h, d'autres zones où cela devait durer 4h maximum, d'autres zones où le parking pouvait être plus long, à des coûts variables, pour qu'il y ait une rotation de véhicules. Nous avons appliqué ce système. Aujourd'hui, et je me réfère à notamment une dernière réunion, où d'ailleurs il y avait plusieurs membres de votre groupe présents, une dernière réunion avec les commerçants, c'est clair qu'aujourd'hui encore un nombre très important de commerçants ne sont pas convaincus que la politique que le Conseil communal mène est une bonne politique. Et, vous n'imaginez pas à quel point il nous est demandé de remettre tout gratuit. J'ai d'ailleurs indiqué en votre nom à celles et ceux qui demandaient de remettre tous les parkings gratuits, qu'ils commettaient une erreur gigantesque parce que cela voudrait dire que les parkings de persuasion que nous avons créés, qui commencent à donner des résultats, ils sont

à l'entrée de la Ville et de cette entrée de la Ville, par bus gratuits, tous les 10 minutes les gens peuvent venir en Ville le matin et y retourner prendre leur voiture gratuitement le soir, c'est clair que ces parkings deviendraient totalement sans intérêt. Deuxième élément, c'est clair que les voitures ventouses se réinstalleraient à la vitesse de la lumière. Néanmoins, pour contenter, pour savez que la fonction que nous exerçons est toujours difficile, pour montrer qu'il y avait de la part du Conseil communal et du Collège de la bonne volonté, j'ai indiqué aux commerçants, qu'exceptionnellement, les samedis, les deux week-ends de décembre où les boutiques sont ouvertes le dimanche, on laisserait les choses sans qu'il y ait de contrôle et d'obligation de paiement. Je reste convaincu que ce n'est pas la bonne solution mais comme c'est un samedi, le risque de voitures ventouses est moindre que les jours de la semaine où il y a bien sûr les gens qui viennent travailler en Ville. Alors, pour ce qui concerne maintenant le paiement, comme vous l'avez indiqué il y a une proportion de gens qui paient raisonnablement. La police et les contrôleurs font leur travail d'une manière raisonnable avec d'ailleurs un pouvoir de discernement contrairement à ce que l'on entend, de temps en temps, quelqu'un qui dépasse son heure de stationnement de 5 minutes n'est pas verbalisé. En général, quand le contrôleur verbalise, c'est qu'on est bien au-delà du quart d'heure, si pas de la demi-heure. Pour diverses raisons, il y avait jusqu'à présent, sur le terrain, quatre contrôleurs, nous avions prévu qu'il y en ait huit, pour diverses raisons, il y a les maladies, etc., il y en aurait huit et nous prévoyons d'ailleurs le recrutement des quatre autres dans le cadre du budget qui vous sera proposé le mois prochain. Je pense qu'il faut continuer, il faut aussi écouter ce que disent les commerçants. Je me souviens de pas mal de réflexions en disant que 2h au Centre-Ville, c'est un peu court. On avait pris l'exemple de quelqu'un qui allait chez le coiffeur et puis qui allait manger, j'avais trouvé d'ailleurs que c'était fort agréable puisque 2h ne suffisant pas, ce qui veut dire que quand on va chez le coiffeur et qu'on mange il faut plus que 2h, j'ai dit d'ailleurs que j'aimerais bien aller aussi chez ce coiffeur et me faire un peu masser les tempes le temps de se relaxer et donc, non pas sur base de cet exemple mais sur ce qui a été demandé, on a étudié la possibilité de laisser 3h. On est maintenant progressivement à 3h, non pas pour rester 3h chez le coiffeur ou au restaurant mais pour permettre à tout un chacun qui ferait ses courses au Centre-Ville d'avoir une période de 3h. Il me semble que 3h pour faire ce que l'on doit faire, ma foi, c'est déjà pas si mal et cela devrait également répondre à une demande des commerçants. Voilà.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Une simple question technique. Je voudrais savoir, parce que Monsieur COLLETTE a eu le calcul, comment a-t-on calculé le taux d'occupation? Parce que vous l'avez dit vous-même....

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre:.. nous allons nous-même le calculer, sur base de ce qu'a demandé Monsieur COLLETTE et on reviendra avec des chiffres affinés.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Parce que le taux étant variable, on ne peut pas calculer comme si tout le monde ne restait qu'une heure.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: C'est le service qui m'a documenté, là, ce n'est pas Monsieur BEUGNIES.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Nous ne sommes pas un bureau d'études, et donc, de grâce, nous avons eu des considérations fort pertinentes de Monsieur le Conseiller COLLETTE, vous avez fait, Monsieur BEUGNIES, des remarques non moins pertinentes, permettez aux experts de la Régie Foncière d'étudier cela attentivement et on vous remettra une note technique que nous pourrions éventuellement discuter.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je voulais simplement dire que c'était exagéré de dire que les parkings ne sont occupés 1/3, si on a fait le calcul en prenant en considération que les gens restent 1h puisque ce serait au taux le plus important, alors que les gens ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: ... restent vraisemblablement 2h et comme il y en a qui ont des procès même au-delà de 2h.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est pour cela que j'ai posé cette question.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, votre remarque est pertinente. C'est pour cela que tous les chiffres évoqués sont des chiffres indicatifs que nous devons vérifier d'une manière contradictoire.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

34 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, MM. JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 46^e annexe

53^e objet: PCA n° 2 de Mons. Abrogation du plan communal d'aménagement conformément à l'art. 57 ter du CWATUP. Urbanisme UR 2003

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

54° objet: PCA n° 5 de Mons. Abrogation du plan communal d'aménagement conformément à l'art. 57 ter du CWATUP. Urbanisme UR 2003

ADOPTE à l'unanimité – 48° annexe

55° objet: Quartier de la Caserne Léopold. Élaboration d'un P.C.A. dérogatoire au plan de secteur. Urbanisme UR 2003

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame. Qu'est-ce qu'il y a là à la Caserne Léopold?

Mme MERCIER, Conseillère: Pour le moment rien encore, Monsieur le Bourgmestre, mais je souhaiterais avoir une information en ce qui concerne le plan d'aménagement de l'îlot dit de la Caserne Léopold précisément. Pour rappel, sachons qu'il s'agit de la construction des Cours de Justice et la création d'une salle de spectacles. On parle également d'un programme de logements et d'un parking couvert. Et moi, je vous demande simplement, à qui servira ce parking, les spectateurs de la nouvelle salle, si je ne m'abuse, pourront être de l'ordre de 400 à 600, pourront-ils l'utiliser? La question m'a souvent été posée et les bruits les plus divers courent à ce sujet.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Si vous saviez, les bruits il faut les laisser courir parce qu'on n'arrive jamais à les rattraper! Bon, d'abord je vous remercie et vous avez raison. Dans cet espace au cœur de la Ville, c'est clair que c'est le résultat de l'histoire. Il y a quelques bâtiments d'une valeur architecturale dont chacun appréciera la valeur, à savoir les finances, le MET, puis il y a alors ce que nous sommes en train de réaliser. On va poser la première pierre de la nouvelle Cour de Justice, qui est la Cour d'Appel, Cour du Travail d'ailleurs de Mons et puis aussi, nous avons le nouveau théâtre appelé Théâtre du Manège qui est la rénovation d'un ancien manège militaire. Sur cet espace, il nous a semblé utile de réserver à la rue des Trois Boudins, un parking qui serait un parking public, du moins on l'espère, nous discutons toujours avec des promoteurs privés, un parking couvert payant qui servirait à tout un chacun. A la fois, pour les gens qui viennent à Mons, dans le cœur de la Ville, parce que la rue des Trois Boudins comme la rue des Passages est finalement très proche de la rue de Nimy et très proche du Centre-Ville, servirait aussi le soir pour les gens qui vont au Théâtre du Manège, et par ailleurs, dans cet endroit, on voudrait qu'il n'y ait pas uniquement que ces grands ensembles. Nous pensons qu'il y a moyen vraiment d'humaniser le lieu avec un espace de logements. Et l'architecte HEBBELINCK qui a préparé le plan-masse l'a fait, me semble-t-il, d'une manière intelligente et fort appropriée compte tenu de ce qui existe. C'est clair qu'on ne sait pas faire avec ce que l'on n'a pas, on ne peut pas dire que les bâtiments qui sont existants déjà dans cet endroit sont les plus remarquables. Il y a cette

architecture militaire qui a son mérite mais aussi ses limites et puis il va y avoir les Cours de Justice avec tout ce que cela comporte de singulier puisque nous avons dû garder les deux corps de garde et un recul de x mètres. Donc, il me semble très objectivement que le PCA tel qu'il est proposé, humanise et rend cet espace plus utile, me semble-t-il, à un endroit extrêmement attractif pour la Ville de Mons parce qu'on est quand même au cœur du cœur. Est-ce que cela peut aller... oui, d'abord Madame.

Mme MERCIER, Conseillère: Oui, cela répond à ce que j'attendais, Monsieur le Bourgmestre, c'est-à-dire que les spectateurs potentiels se demandaient où ils allaient pouvoir garer leur voiture, ils pourront le faire là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais je vous avoue, Madame, que les négociations avec les promoteurs privés sont toujours à un point que je trouve insatisfaisantes. Je dois toujours rester prudent, un peu comme si on attend pour faire monter les enchères, en quelque sorte. Mais bon. Cela fait partie du jeu mais on continue à y travailler. Je pense très sincèrement qu'il faut là un parking couvert.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, simplement une petite remarque. C'est que c'est un dossier qui en suit un autre et malheureusement, la liaison ne se fait pas parce que le plan-masse n'était pas dedans. Donc, on décide aujourd'hui, on reçoit un dossier avec une décision de projet d'élaboration d'un PCA mais les antécédents ne sont pas dans le dossier, ce qui fait qu'une série des questions qu'a posée Mme MERCIER auraient été inutiles si le dossier avait été complet.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: D'accord. Vous m'excusez mais comme je suis cela très attentivement, vous savez que maintenant tout cela, plan-masse, PCA, n'a plus de secret pour moi alors je traite avec facilité de toutes ces étapes importantes.

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

56^e objet: Obourg. Rue des Bruyères. Désaffectation partielle de la voirie. Vente à la Société HOLCIM Régie foncière RF/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

57^e objet: Mons-Hyon. Rue du By. Construction d'une piste de skate. Approbation du cahier des charges et du mode de passation du marché. Régie foncière RF/MAS

Mme JUNGST, Conseillère: La construction d'une piste de skate, c'est effectivement une chose, je pense, que beaucoup de jeunes étaient demandeurs à ce niveau-là. Mais voilà, il y a encore quelque chose qui ne se passe pas comme on voudrait, me semble-t-il, c'est que pour

une fois qu'on fait une piste de skate, on va la faire sur un terrain de basket. Alors, il manque de terrains de basket et d'infrastructures sportives sur notre territoire, il y a pourtant des sites et je vais vous en proposer un pour faire une piste de skate qui est par exemple le Boulevard Dolez en face de la Machine à Eau où il y a un bel espace bien aménagé qui pourrait servir mais de toute façon, tous ceux qui font du skate actuellement le font à la Banque Société Générale, qui a changé de nom, et donc je pense que la délocalisation aurait été plus facile par rapport aux jeunes, enfin, bref, cette piste de skate effectivement, nous soulignons l'initiative, un bémol, pourquoi supprimer en même temps un terrain de basket qui existe encore sur notre territoire?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, le skate, sport extrêmement intéressant. Nous faisons tous du skate à notre manière, donc c'est vrai qu'énormément d'ados nous écrivaient, demandaient quelque chose et notamment une piste de skate. Finalement, nous avons pensé qu'il fallait en faire une. Cela coûte, d'ailleurs cela coûte plus que je ne l'imaginai parce qu'il y a toute une série de précautions de sécurité, de normes, etc. Et dès que l'on entre dans ces considérations, les millions s'additionnent très rapidement. Pourquoi à Hyon? Parce que nous avons voulu trouver un terrain qui nous appartenait et qui permettait de travailler dans des délais raisonnables sans modification de PCA ou autres et il se fait que là, l'utilisation de cet ancien terrain de basket était une utilisation qui était devenue rare car les jeunes n'appréciaient pas de jouer au basket dans cet endroit qui était une sorte d'endroit où l'on préférerait soit se promener, soit jouer au foot. Ne me demandez pas pourquoi mais le constat qu'avait fait notamment Monsieur l'Echevin, après une observation minutieuse, c'est qu'on n'allait pas jouer au basket là. Alors, ne me demandez pas pourquoi, ils n'allaient pas jouer au basket. Alors, nous avons rencontré les jeunes et on leur a dit est-ce que cet endroit de l'AEDEC à Hyon, cela vous intéresse? Donc, les jeunes que nous avons pris sur le fait s'adonnant au skate sur le boulevard et on a pris ces jeunes qui d'ailleurs commencent à s'organiser et on a dit, venez un peu discuter et nous avons tenu des séances, j'ai moi-même participé à des séances avec les jeunes et les jeunes semblaient ravis et heureux que cela se fasse à Hyon. Et pour eux, c'était un endroit intéressant. Ils ont dit: "on préfère faire quelques centaines de mètres et avoir un truc à nous". Pourquoi? Parce qu'il va falloir couvrir un peu cela, donc avoir une toiture laissant les côtés ouverts mais il faut sécuriser les côtés également. Donc, ce n'est pas une boîte fermée mais il y aura un toit et il y aura une clôture pour toute une série de raisons de sécurité et aussi pour éviter que ce soit vandalisé de telle ou telle manière. Et, les jeunes ont opté pour cet endroit. Maintenant, je ne vous cacherais pas comme vous me posez la question, je pense qu'on reste sur l'optique et approuvons ceci, je

poserai la question. Moi, si on trouve que sur le plan esthétique.. Il faut construire avec 4 piliers et une toiture. Si on trouve que sur le plan esthétique, cela peut aller ailleurs et que cela ne coûte pas plus cher que ce qui est prévu aujourd'hui, j'imagine que ce que l'on fait à un endroit A, si c'est exactement la même chose que l'on fait à un endroit B, pourquoi pas un endroit B. Mais, objectivement, cela s'est fait avec un dialogue permanent avec le groupe des jeunes et il y a eu vraiment beaucoup, beaucoup de réunions. Et dans ce groupe, il y avait d'ailleurs des ados, des jeunes de 14-15 ans qui étaient venus et je vous assure qu'il faut voir ce que cela donne parce qu'il y en a qui connaissent quelque chose. On a l'air d'être complètement dépassé. Et l'allure vestimentaire très au goût du jour, si cela vous intéresse, je vous expliquerai comment il faut faire.

Mme BROHEE, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, j'ai les mêmes à la maison.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, allez est-ce qu'on peut avancer? Merci infiniment.

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

58^e objet: Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Saint-Symphorien, rue Paul Dufour, cadastrée section A n°2C – Retrait de la clause de réméré. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

59^e objet: Hall multifonctionnel. Vente du sous-sol étant les locaux des Archives Générales du Royaume à la Régie des Bâtiments. Urbanisme HALLVENTE/02/230

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

60^e objet: Hall multifonctionnel. Approbation du projet d'acte de renonciation anticipé au droit de superficie. Urbanisme Hall/hors-sol/03.027

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

61^e objet: Hall multifonctionnel. Hall d'exposition et annexes. Promesse de bail emphytéotique à la filiale de la Régie Communale Autonome « MONS CAPITALE »
Urbanisme Hall/hors-sol/promesse

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

62^e objet: Hall multifonctionnel. Hall d'exposition et annexes. Bail emphytéotique à la filiale de la Régie Communale Autonome « MONS CAPITALE »
Urbanisme Hall/hors-sol/emphytéose/acte

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

63^e objet: Hall multifonctionnel. Convention de bail emphytéotique à intervenir entre la Ville de Mons et MONS EXPO SA. Financement du canon emphytéotique unique. Garantie

accordée par la Ville de Mons pour l'emprunt souscrit par MONS EXPO SA en vue du paiement dudit canon. Gestion financière Hall/hors-sol emprunt/031104

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

64^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Création de classes maternelles au 1.10.2003 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

b) Suppression de classes maternelles au 1.10.2003 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

c) Suppression de classes primaires au 1.9.2003. 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

d) Création de classes primaires au 1.9.2003 8e/1e 64

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

65^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique – destiné à l'Académie de Musique, lot n°6 « Xylophone » et 4 « banc de danse »
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e 2^e 1548/2.6

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

66^e objet: Budget extraordinaire – Acquisition de matériel informatique (25 ordinateurs – 1 écran 21'') pour l'École Industrielle Supérieure. Approbation du projet et mode de passation du marché 8^e 2^e INDUS.1

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

67^e objet: Budget extraordinaire – Acquisition de matériel didactique (1 projecteur LCD – 1 écran) pour Mons.formations.be – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et mode de passation du marché 8^e 2^e ICET 1

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

68^e objet: Budget extraordinaire – Acquisition de matériel didactique (3 radiocassettes/CD – 1 magnétoscope) pour Mons.formations.be - Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et du mode de passation du marché 8^e 2^e ICET 6

REMIS

69^e objet: Budget extraordinaire – Acquisition de matériel informatique (1 licence langue anglaise – 1 licence langue néerlandaise) pour Mons.formations.be – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 2^e IPS 1

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

70^e objet: Budget extraordinaire – Acquisition de mobilier (chaises et tables maternelles) pour les écoles fondamentales. Approbation du projet et mode de passation du marché
8^e 1^e E/2003/BD/KL/5

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

71^e objet: Budget extraordinaire – Acquisition de matériel didactique (tapis de réception, balles, tunnels...) pour les écoles maternelles. Approbation du projet et mode de passation du marché 8^e 1^e E/2003/BD/KL/6

REMIS

72^e objet: ASBL « Médiathèque de la Communauté Française de Belgique ». Compte et bilan des exercices 2001 (2^e semestre) et 2002 (1^{er} semestre). Approbation.
Gestion financière C/C2001-2002

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

73^e objet: ASBL « Médiathèque de la Communauté Française de Belgique ». Budget des exercices 2002-2003. Approbation. Gestion financière C/B2002-2003

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

74^e objet: ASBL « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

REMIS

75^e objet: ASBL « Centre de Diffusion cinématographique Montois » (Plaza Art). Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

76^e objet: ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

77^e objet: ASBL « ART EVENTS » - Mons (organisation du Festival « Mons en Jazz » 2002). Compte de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 71^e annexe

78^e objet: ASBL « F.C. OBOURG ». Compte et bilan des exercices 2001/2002. Approbation.
Gestion financière C/C2001-2002

ADOPTE à l'unanimité – 72^e annexe

79° objet: ASBL « Sport, Jeunesse et Loisirs de Mons ». Compte et bilan des exercices 2001 (2e semestre) et 2002 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/2001-2002

ADOPTE à l'unanimité – 73° annexe

80° objet: ASBL « Sport, Jeunesse et Loisirs de Mons ». Budget des exercices 2002-2003 (du 1.7.2002 au 30.6.2003). Approbation. Gestion financière C/B2002-2003

ADOPTE à l'unanimité – 74° annexe

81° objet: ASBL « R.A.S. Nimy-Maisières ». Compte de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 75° annexe

82° objet: ASBL « R.A.S. Nimy-Maisières ». Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 76° annexe

83° objet: ASBL « M.O.H.A. ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 77° annexe

84° objet: ASBL « M.O.H.A. ». Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 78° annexe

85° objet: ASBL « L.C. Ghlin » - Compte de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/C2001

ADOPTE à l'unanimité – 79° annexe

86° objet: ASBL « L.C. Ghlin » - Budget de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/B2002.

ADOPTE à l'unanimité – 80° annexe

87° objet: ASBL « Parc communal de Jemappes ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 81° annexe

88° objet: ASBL « Parc communal de Jemappes ». Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 82° annexe

89° objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT – Dispositions pécuniaires à appliquer au personnel contractuel des crèches communales subsidié par l’O.N.E. 1^e 1818

ADOPTE à l’unanimité – 83^e annexe

14° objet: Présentation du projet de modernisation de l’Administration 1^e 5033

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ceci nous amène mes chers collègues au point 14. Je vais demander à Mme Ingrid BERIOT de bien vouloir présenter l’exposé sur la modernisation de l’Administration. On va d’abord mettre l’écran. En attendant qu’on mette l’écran et qu’on se retire, je voudrais vous indiquer que voici maintenant plusieurs années que nous travaillons à une modernisation de l’Administration pour répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens. C’est clair que c’est un travail qui est un travail de longue haleine avec une analyse scientifique de la situation et Mme BERIOT qui est responsable de tout ce programme de modernisation, va nous présenter l’état actuel de la situation.

Mme BERIOT: Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège et du Conseil, Mesdames, Messieurs, Quelques minutes pour vous présenter le projet de modernisation qui est en cours pour le moment à l’Administration, qui a été approuvé par le Collège et qui s’intitule « contrat qualité pour le citoyen ». On commence dans le vif du sujet, tout d’abord en précisant finalement quelles sont les principales fonctions de l’Administration, donc on travaille généralement avec l’accueil du citoyen, l’analyse des dossiers, le traitement, les phases de décision et de communication. Traditionnellement, l’Administration est très souvent plus performante en ce qui concerne le traitement et la décision. Donc, nous avons certainement un effort à faire en ce qui concerne l’accueil, l’analyse et la communication. Les agents communaux, pour la plupart sont généralement compétents, font un travail de qualité, c’est certain et généralement ils ont une vue précise de la qualité de leur travail, à l’état d’avancement de leurs dossiers par rapport au stade dans lequel ils se trouvent. Mais, ce qui est important pour le citoyen, c’est certainement pas la qualité à un stade, celui-ci ou cela-là mais c’est un processus qui rencontre tous les stades, qui traverse tous les stades et qui se traduit par un produit, un service qui lui est fourni. Donc, l’Administration, si elle doit se moderniser et favoriser sa qualité, doit vraiment se perfectionner dans tous ses stades pour le produit fini au citoyen et qui présente une qualité donc finale. Alors, cela paraît tout simple, mais c’est vraiment une nouvelle philosophie de gestion, une nouvelle façon de voir les choses. Donc, pour l’instant, nous sommes dans une situation où nous avons la hiérarchie au sommet, l’agent et le citoyen tout en bas. Et je crois

que même s'il y a déjà des efforts qui ont été faits pour transformer notre travail, c'est vraiment radicalement différent, où nous devons replacer le citoyen tout en haut, l'agent et la hiérarchie qui va soutenir le travail et donc c'est vraiment un mode de gestion, une philosophie de gestion tout à fait différente que nous tentons progressivement de mettre en place auprès du personnel. Donc, la qualité qu'est-ce que c'est? Finalement la qualité elle s'apprécie dans le regard de celui à qui c'est destiné et donc le travail que nous menons pour l'instant avec le personnel, c'est vraiment de replacer le citoyen au centre de nos préoccupations. Pour satisfaire ses besoins, les besoins qu'il exprime mais aussi les besoins qui sont parfois implicites, et surtout engager un nouveau type de relation avec le citoyen en faisant de celui-ci un partenaire. Dans le cadre du budget participatif, qui est une initiative que vous connaissez certainement déjà, là aussi nous travaillons avec les citoyens dans le cadre d'un partenariat. Alors, pour moderniser l'Administration, et bien, l'Administration que fait-elle? Elle a un système de production, c'est-à-dire qu'elle produit des règlements, des programmes, des projets. Elle réalise ces programmes et elle met en œuvre des processus. Donc, des processus qu'elle invente, qu'elle définit, tout cela se traduit par des prestations vers le citoyen. Le citoyen est concerné par ces prestations, certainement, mais tout le travail maintenant à développer est de faire en sorte que le citoyen puisse intervenir aussi dans la mise en œuvre des processus et donc il y a un gros effort qui est fait pour que les processus de travail soient redéfinis, analysés, de sorte que le citoyen soit beaucoup plus mis en évidence, ainsi que dans les systèmes de production. Par exemple, la charte pour le bien-vivre ensemble, c'est par exemple une charte qui a été élaborée avec le citoyen, on l'a impliqué dans le système de production, ce qui n'était pas forcément le cas avant. Il faut certainement débureaucratiser, c'est-à-dire au maximum faire en sorte que les règlements ne conduisent pas toutes nos actions mais qu'on essaye de se dégager un peu de la norme pour répondre vraiment aux attentes du citoyen, les nouvelles attentes du citoyen, parce que la société elle change et nous devons aussi nous adapter. Mais quand je dis nouvelles attentes, c'est aussi attentes du personnel. Je pense que le personnel chez nous a des attentes aussi en termes de qualité de travail et en termes d'investissement aussi et nos mandataires également. Exigences de performance et donc là, c'est clair, nous devons, en tant qu'administration publique avoir la même exigence de performance que finalement une entreprise privée même si on n'a pas un système de concurrence comme l'a une société privée, mais donc nous devons produire un changement. Ce changement doit être piloté et certainement beaucoup plus accompagné. Donc, ce changement doit être accompagné dans les différents services pour que le personnel puisse se sentir à l'aise pour pouvoir effectuer et faire différemment. Alors, quatre grands

principes, vous l'avez compris, une orientation 100% citoyen, j'ai prononcé au moins le mot 50 fois, orientation-résultat, nous sommes forts attentifs à ce que chaque action qui soit posée maintenant produise relativement vite un résultat, et nous allons mesurer cela, vous allez le voir ensuite, responsabilité et valorisation du personnel. Le personnel doit être plus responsable, c'est-à-dire qu'on va essayer de limiter, vous allez le voir ensuite, les niveaux hiérarchiques, essayer de faire en sorte que chacun se sente responsable de son travail et le valoriser, c'est très important. Rationaliser enfin les ressources puisque nous sommes sous plan de gestion et que travailler la qualité c'est aussi faire en sorte que cela ne coûte pas trop cher. Donc, trois grandes dimensions, je ne vais pas vous expliquer ici les différents projets, ni la planification, les différentes phases qui sont prévues, c'est ici les lignes directrices puisque je n'ai pas beaucoup de temps, mais en tous cas trois grandes dimensions, auxquelles nous allons nous attacher. Donc, principalement l'organisation du travail. Nous faisons un travail d'analyse des processus et ce travail là qui est conduit maintenant depuis une année, ce travail fait en sorte qu'on décortique tout le travail qui est réalisé par les agents communaux pour essayer justement de placer le citoyen plus au cœur de ce processus et pour essayer de simplifier aussi les procédures. Organisation du travail, cela ne peut aller qu'avec gestion des ressources humaines. Donc, une gestion des ressources humaines, on va au-delà d'un service du Personnel, c'est vraiment une gestion, on va gérer nos ressources humaines non pas comme des ressources matérielles mais principalement en définissant nos emplois, de manière plus précise qu'avant et en tout cas, en associant quelles sont les compétences nécessaires pour accéder à ces emplois. Vous avez ici une troisième dimension, qui est tout ce qui concerne les technologies informatiques et de communication et donc, ces trois dimensions sont en inter relations parce que si vous bougez aux nouvelles technologies informatiques et de communication par exemple, c'est clair que vous allez devoir vous adapter sur le plan de la gestion des ressources humaines et sur le plan des relations de travail. Voilà. Alors on passe à la suivante, sur le plan d'organisation du travail, sur les processus pour une meilleure qualité, pour automatiser aussi un maximum certains processus, pour alléger le travail, pour réduire les délais, suivi en temps réel par les tableaux de bord, pour mesurer finalement les résultats, en terme de résultats où en est-on, est-ce qu'on a pu réellement, par exemple, réduire les délais dans la délivrance des permis d'urbanisme. Gestion par projets, là c'est une gestion que nous allons de plus en plus développer au niveau de l'Administration et former nos agents à la gestion de projets et ensuite un management par objectifs. Les objectifs de la mandature sont traduits en objectifs stratégiques, en objectifs portés par les services et certainement ensuite en objectifs individuels pour le personnel. La gestion des ressources humaines, elle est beaucoup

plus stratégique puisqu'elle est liée aux objectifs à atteindre par la commune, donc liée à la stratégie de l'organisation avec un principe d'équité, on va beaucoup plus travailler sur une logique de performance, une logique de compétence; prévisionnelle, mais prévoir évidemment les défis à relever, prévoir au niveau interne les départs mais aussi ce sont les pratiques partagées, la gestion des ressources humaines puisque c'est partagé à la fois par le service de GRH mais aussi par les différents responsables de service. Donc, des principes clés, je vais les rappeler rapidement. Réduire les niveaux hiérarchiques, développer une logique de « mandat », créer des pools de compétences dans une logique de transversalité donc c'est-à-dire qu'on ne va plus rester dans un service, dans la verticalité du service, on va penser à l'ensemble du processus et pas cibler uniquement un petit bout de processus. Action sur les cadres, on va redéfinir les niveaux d'encadrement, réaffecter suivant les profils requis, former, « coacher » et renforcer le rôle et ensuite le pouvoir et la responsabilité du personnel d'encadrement. Dans cette logique de compétences, il faut bien sûr gérer les compétences et donc procéder à des stratégies pour pouvoir ajuster ces compétences. Optimiser le recrutement et l'intégration aussi du nouveau personnel, repositionner l'évaluation, sortir d'une logique finalement de l'ancienneté où on a de la compétence parce qu'on est ancien dans la maison. On a certes une expérience qui est à valoriser quand on est depuis un certain temps dans la maison mais il faut une logique du mérite beaucoup plus axée sur une évaluation des vraies compétences. Promouvoir la mobilité interne est un point important pour notre stratégie de la gestion des ressources humaines puisque nous stabilisons notre masse salariale donc nous recrutons beaucoup moins et donc on va pouvoir mieux travailler en interne avec nos différents profils et jouer plus en matière de mobilité interne. Politique de formation, évidemment, qui est fort importante puisqu'elle permettra de réduire les écarts en terme de compétences entre une personne et le profil de sa fonction. Voilà, je vous remercie, j'espère que je n'ai pas été très longue.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Avant de céder la parole, je voudrais remercier Ingrid Bériot pour son exposé. Les éléments sur lesquels je voudrais insister sont les suivants. Bien entendu, dans les exigences de nos concitoyens, il y a une évolution et on le voit avec le budget participatif mais également pour le reste de la gestion, il y a pas mal d'objectifs que l'on doit définir en commun avec nos citoyens. Par exemple, en terme de travaux, il y a des travaux qui s'imposent d'eux-mêmes, mais il y en a d'autres qui peuvent, bien entendu, faire l'objet d'une interactivité jusqu'à la définition des objectifs. Puis, il y a des services que nous devons impérativement rendre. Je pense à l'Etat civil par exemple. Mais, d'une manière générale, c'est clair que le type de service que nous rendons, la qualité doit être

aujourd'hui d'un niveau de performance beaucoup plus élevé que ce que nous avons connu dans le passé et cela se double d'une contrainte qui est importante et Ingrid Bériot l'a indiqué, c'est que même si on a des bonnes nouvelles et qu'on ne s'en aperçoit pas, n'oublions pas et on en parlera dans un mois, que la Ville est sous plan d'assainissement. Que c'est un plan d'assainissement drastique, et je salue l'ancienne Echevine et l'actuel Echevin des Finances mais c'est une contrainte et parmi l'une des contraintes majeures, il y a le non-remplacement systématique des personnes qui quittent l'Administration. Et que dès lors, on doit faire autrement des choses avec un nombre moins important de membres du personnel et en plus, comme ils quittent leurs fonctions vu leur âge, c'est clair qu'il n'y a pas dans les départs un élément stratégique, ils partent là où cela se produit. Tandis que la gestion, elle, elle doit s'organiser en fonction des besoins. Et donc, il y a une réorganisation extrêmement importante, progressive avec une dimension de mobilité importante au sein de l'Administration,. Et c'est pour cela que nous avons demandé qu'il y ait un travail d'expertise, une étude et que nous en sommes maintenant à ces éléments et ce qui vous est présenté, c'est en fait un signal pour vous indiquer vers quoi nous allons et le travail se poursuit, par exemple dans les processus, quand est-ce qu'un dossier se construit et comment aboutit-il à la fin du processus, nous avons quelques exemples mais il faudrait trop de temps, vous n'imaginez pas le nombre de manipulations en passant par les huissiers, ce que peut constituer la chaîne d'un dossier, c'est hallucinant, le nombre de responsables qui mettent un paraphe, c'est aussi important cette fameuse couche d'en haut qu'elle avait indiqué. Mais on se dit qu'avec les méthodes modernes on peut, si pas aller à zéro papier, ce qui serait pour moi un objectif, on peut certainement utiliser davantage toutes les techniques contemporaines pour réduire considérablement les quantités de papier et surtout les délais. Voilà un peu le sens. Mais s'il y a l'une ou l'autre question, n'hésitez pas, on peut tenter d'y répondre. Mais le débat va se poursuivre dans le cadre du budget mais nous voulions parce que nous ne pouvions pas vous présenter ceci et discuter du budget en même temps mais dans le cadre du budget, je compte revenir au moment où on parlera de l'Administration et le cas échéant, on peut alors rouvrir une partie de débat à ce moment-là.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Tout d'abord je voudrais vous remercier et remercier Madame pour cette présentation parce que c'est intéressant de voir sur quels principes la réorganisation va se fonder. Moi, j'ai deux questions pour le moment. On met évidemment le citoyen dans ce processus qui est incontestablement la bonne manière mais est-ce que cela implique aussi une décentralisation géographique des services, est-ce que les antennes dans les anciennes entités vont rester ou même, éventuellement, avoir une plage horaire un peu plus grande parce que

cela aussi c'est une façon pour le citoyen d'être pris en compte. L'informatique c'est bien surtout à l'intérieur des services, à partir du moment où on a le contact avec le citoyen, il faut tenir compte aussi du déplacement et de ses possibilités de mobilité. Cela c'est une question. La deuxième question, vous avez parlé des compétences, de la difficulté de la transmission des compétences quelque fois parce que, justement la personne qui quitte, là où elle quitte ce n'était pas nécessairement là qu'il en fallait un en moins stratégiquement, mais est-ce qu'il y a des possibilités d'aménagement des fins de carrière pour favoriser la transmission de la compétence? Est-ce qu'on imagine cela, est-ce que c'est possible, vu les statuts communaux, c'est pas une fausse question, c'est une vraie question, je n'ai pas la réponse.

Mme BERIOT: Si vous permettez, je vais d'abord répondre à la deuxième. En ce qui concerne la transmission des compétences, c'est justement le fait d'écrire les processus de travail. Avant les agents communaux et encore pour beaucoup maintenant, maîtrisait seuls, parfois une seule personne quand elle était absente, pas en cas de départ à la retraite mais quand elle était absente, tout s'arrête, les dossiers restent sur le bureau parce qu'elle est unique et que personne ne peut la remplacer. Or, ici, il y a tout un travail qui est développé pour le moment, de description et d'analyse des processus, donc non seulement on les réforme, on les simplifie, on simplifie les procédures mais en plus on a des référentiels que chacun dans le service peut utiliser, qui fait que quand une personne est absente on peut reprendre son travail, cela c'est une chose. Une autre chose, c'est de faire en sorte qu'il y ait des socles de compétences. En fait, par exemple, une mission de conseil dans un dossier, on peut la retrouver dans différents services, donc c'est une compétence qui est générique, qu'on peut retrouver à différents endroits. Donc, on sait beaucoup plus interchanger le personnel quand on a identifié quels étaient les socles de compétences utiles pour finalement assurer un travail dans un service. Donc, c'est plus pour un meilleur partage en fait des différentes procédures et processus de travail des différentes pratiques.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Aménagement des fins de carrière, ma question portait aussi là-dessus. Est-ce que c'est une possibilité que l'on envisage ou est-ce que c'est trop difficile étant donné les statuts communaux?

Mme BERIOT: Qu'entendez-vous par aménagement des fins de carrière, vous voulez dire au niveau administratif?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Quand un fonctionnaire compétent quitte du jour au lendemain parce qu'il a atteint l'âge de la retraite, il laisse un vide, soit lui permettre au-delà de l'âge de la retraite de travailler encore un petit peu à temps partiel ou soit même avant l'âge de la retraite, s'il le demande, lui permettre de travailler à temps partiel pour que

quelqu'un d'autre, à temps partiel lui aussi, complète son travail et donc qu'il y ait en quelque sorte un passage de relais.

Mme BERIOT: C'est quelque chose qu'on va pouvoir envisager, en tout cas, réfléchir tout en avançant puisque l'idée sous-jacente à ce projet c'est orientation du citoyen mais on a dit aussi finalement pour le personnel, de se sentir à l'aise et avec un certain bien-être aussi donc on va progressivement envisager toutes les possibilités pour que le personnel soit dans de bonnes conditions aussi et c'est clair que si quelqu'un voulait prendre un mi-temps, on le remplace par un autre qui veut travailler, donc c'est par rapport à cela, cela ne pose pas trop problème. Donc, c'est une démarche qui pourrait découler de ce travail.

Pour la première question, le travail sur les processus. L'automatisation de certaines d'entre elles ne va pas enlever le fait qu'il y ait une proximité, une rencontre avec le citoyen. Par contre, ce qui va être développé, c'est une réflexion sur les pôles d'accueil et les centres de contact avec les citoyens. Donc, on va avoir une réflexion plus globale sur quels genres de contacts on a avec le citoyen, dans quelles conditions, quels types de lieux.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous invite à poser tous vos questions et on répondra en une seule fois maintenant.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Tout d'abord, félicitations, c'est effectivement ce qu'il faut faire mais ce n'est pas une petite histoire, évidemment. Parce que le management par objectifs, par projets, vous avez parlé d'aplatir la pyramide, de la transversalité, donc tout cela implique un bouleversement complet de l'organigramme formel et aussi informel qu'il ne faut pas oublier puisqu'il y a des niches de pouvoirs informels qui se sont créées dans l'organigramme formel, il faut faire énormément preuve de doigté. Evidemment, Monsieur le Bourgmestre, vous l'avez souligné, pour éviter certains heurts, ce qui est bien, c'est de faire participer le personnel aux changements et de créer un nouvel état d'esprit. Donc, première question, comment allez-vous procéder parce qu'il ne faut pas être dupe, on va se heurter à certaines résistances de changement puisqu'on va bouleverser complètement l'organigramme tel qu'il se trouve actuellement, c'est ma première question. Et alors, deuxièmement, avoir un processus axé sur, je vais dire, plutôt le client, le citoyen-client, et en même temps un processus sur le résultat, au bout de la chaîne de valeurs qui est ici est essentiellement la valeur ajoutée puisqu'il s'agit des services, et sur les résultats, pour mesurer cela, est-ce que vous allez aussi changer complètement la comptabilité parce que pour mesurer le résultat, si on ne change pas la comptabilité, cela ne sert pratiquement à rien. Donc, il faut au management des ressources humaines, il faut nécessairement faire une nouvelle comptabilité

analytique axée sur les activités et sur les résultats, donc est-ce que vous allez complètement revoir le processus de comptabilisation axé sur les résultats?

Monsieur LECOCQ, Conseiller: En fait, ce qui m'intéresse surtout c'était le mesurage de votre processus. Bien sûr, je me joins aux deux collègues pour les félicitations du jury, mais je n'ai pas bien compris, cela a été un peu vite pour moi, comment vous allez mesurer l'effet que vous allez produire sur l'ensemble de l'Administration communale et sur les effectifs.

On peut imaginer, Monsieur BEUGNIES vient de parler de comptabilité analytique, on pourrait aussi imaginer, pourquoi pas, de faire un diagnostic de ce qui existe aujourd'hui, le faire dans six mois, dans un an, un diagnostic de ce qui existera demain.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Mais, Monsieur le Bourgmestre, aujourd'hui, je suppose que c'est un projet, on ne va pas voter là-dessus? Parce que la première remarque, c'est un document de 26 pages, de réflexions, si on pouvait l'envoyer, pour le murer c'est quand même à l'aise et chez soi que l'on peut le faire. Ceci étant, c'est une belle initiative, c'est vraiment important mais c'est un vieux souci, on l'aborde plus scientifiquement cette fois-ci mais je cite l'exemple, les Chambres de Commerce de Flandre Occidentale avaient mis sur pied un modèle de ville favorable à l'investisseur et il y avait compétition toute l'année et la commune qui était la plus favorable selon un mode de désignation était mise à l'honneur. Parce que je crois qu'il faut une ferveur, il faut un élan qui n'a pas toujours existé au sein de l'Administration et changer les mentalités de cette façon-là ne serait pas négligeable. Ceci étant, j'ai demandé dix fois l'organigramme des services communaux, je ne l'ai jamais reçu parce que c'est important la manière déjà maintenant quand on distribue les ressources humaines, donc je réitère ma demande, d'obtenir à ce stade l'organigramme existant pour voir quel pourrait être un jour celui qui serait l'organigramme idéal. Je sais, on a tous suivi cette Administration, qu'il manquait d'anticipation, je crois que le projet le voit ainsi et il manquait aussi le contrôle du suivi. Toutes les belles initiatives ne sont pas suivies régulièrement et on avait mis au point d'ailleurs précédemment un contrôle régulier. Donc, en résumé, très bien, mais s'il vous plaît, le document demandé.

Mme JUNGST, Conseillère: Une question, est-ce qu'il y a un échéancier de cette mise en place de la modernisation des services? Deuxième chose, une réflexion, j'ai vu qu'on inversait la pyramide citoyen-agent-hiérarchie, et le politique dans cette hiérarchie où se situe-t-elle? A côté, au milieu? Je pense que c'est quand même important dans une Administration communale d'avoir une réponse. Je ne le demande pas maintenant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il n'y a plus de questions? Je vais céder la parole simplement je veux vous indiquer que tout le processus est accompagné par un bureau

d'experts Torus, Monsieur LAFFINEUSE d'ailleurs est présent et donc, depuis maintenant 5 ans, donc le processus a été entamé sous la précédente législature, intensifiée et donc ce n'est pas du tout quelque chose qui sort comme cela. Nous avons repris sous cette législature l'ensemble du travail, je pense que maintenant il faut justement le porter et l'accompagner politiquement, raison pour laquelle je voulais que les responsables politiques que vous êtes connaissent l'état de la question parce que je pense que pour aller au fond du fond et pour avoir la relation à la fois avec l'Administration et avec les citoyens, il était bon que vous en ayez connaissance. En quoi, cela restait toujours un travail d'expertise et je pense qu'il faut aller un peu plus loin. Voilà.

Mme BERIOT: Par rapport à la première question, comment s'y prendre pour les différents changements notamment au niveau de la ligne hiérarchique, des modifications etc. Avec doigté, on en parlait juste à l'instant, parce que ce sont des changements qui doivent se faire progressivement, petit à petit, examiner chaque département, chaque service, son fonctionnement, il y aura peut-être aussi des regroupements de différents services et donc, dans ce cadre-là, on va réexaminer l'organisation interne, le niveau d'encadrement etc. Donc, chacun à sa place dans l'Administration, je pense, à certains endroits avec une formation peut-être, avec du coaching aussi. Nous avons un projet aussi que nous allons essayer de faire financer d'ailleurs, de créer une cellule de transition professionnelle, on pourra, dans cette cellule, réunir les personnes qui n'ont pas leur place dans le service actuellement, parce que le service développe de nouvelles activités et pour lesquelles il faut des compétences supplémentaires et ce sera finalement un endroit où les personnes vont travailler et être formées, être coachées aussi pour pouvoir travailler sur un nouveau projet, par exemple. Tout cela sera accompagné, ce ne seront pas des décisions qui seront prises sans accompagnement du tout. Alors, au niveau de la comptabilité, il n'y a pas de décision de bouleverser complètement la comptabilité actuelle mais il y a des mesures qui sont prises, qui seront mises en œuvre en ce qui concerne une meilleure gestion du budget communal. Par exemple, le Collège a approuvé la désignation de correspondants budgétaires qui sont des personnes qui seront désignées dans chaque service qui vont être formées ici en cette fin d'année, pour mieux gérer les mouvements financiers du service, mieux gérer le paiement des factures, mieux gérer tout ce qui concerne le déroulement des différentes activités financières.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Permettez-moi de vous dire que si c'est axé sur le résultat, il faut qu'il soit mesurable.

Mme BERIOT: Oui, tout à fait, donc par rapport à cela, on en revient à la question de Monsieur LECOCQ aussi qui était comment mesurer les effets, il y a différentes manières. Je

crois qu'on est face à une situation où on doit maîtriser nos finances, donc on doit vraiment faire attention à nos dépenses donc on doit réduire nos frais de fonctionnement, stabiliser la masse salariale, or on doit répondre à de nouvelles attentes donc cela veut dire que les services, ils demandent au service GRH, je ne vais pas dire quotidiennement mais régulièrement du personnel supplémentaire, donnez-nous du personnel supplémentaire. Mais, cela n'est pas possible pour le moment donc on dit non, on doit travailler avec le personnel que nous avons, donc on doit travailler différemment. Et c'est de là que l'on travaille sur les processus. Donc, déjà le fait de stabiliser notre masse salariale tout en continuant à donner un travail, des prestations de qualité et même en répondant au mieux à nos nouvelles attentes, c'est déjà un indicateur de résultat. Maintenant, il y en a d'autres aussi, tout cela devra être chiffré aussi, le fait de travailler sur les processus va nous permettre d'automatiser une grosse partie d'entre elles puisqu'il faut bien analyser, bien réformer les processus avant de les informatiser, mais là aussi, on va devoir investir un peu en matière informatique mais on va récupérer aussi en temps de travail certainement. Au niveau de l'échéancier, oui, il y a un échéancier. Le travail que j'ai expliqué tout à l'heure, si vous vous souvenez le triangle avec horizon du travail, gestion des ressources humaines et technologies de communication, nous l'expérimentons sur différents secteurs, on ne va pas modifier tout dans l'Administration pour l'instant, mais en tous les cas, il y a un travail qui est entamé au niveau éco-cantonnier, donc au niveau du Service des Travaux qui est déjà en cours depuis un certain temps, on va procéder à l'évaluation et retravailler, approfondir vraiment tout le travail sur la gestion des ressources humaines, aussi en matière d'urbanisme et au niveau des ressources humaines. Donc, ce sont les trois services qui en priorité, pour cette année-ci seront visés par ce travail. Pas uniquement parce que le processus on le fait aussi pour le Secrétariat communal, pour les Finances, cela concerne un peu tous les services pour le moment. Quant à la place du politique: déjà les Conseillers, les membres du Collège représentent le citoyen, donc c'est clair qu'eux se trouvent représentant le citoyen donc en haut de cette pyramide aussi puisqu'ils se font finalement l'interface entre le citoyen et l'Administration. Donc, là c'est clair ils n'apparaissent pas dans la présentation graphique mais ils sont bien là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup et enfin voyez que nous avons des agents de l'Administration qui ne coupent pas la tête au politique donc c'est quand même pas mal. En tout cas, merci infiniment pour cet exposé brillant mais qu'on se rassure, nous assumerons nos responsabilités.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Une question complémentaire à ce que j'ai dit tout à l'heure, vous avez parlé ou Madame a parlé de la logique des mandats. Est-ce qu'on peut dire un peu plus ce que c'est?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, l'idée serait de développer un concept par mandat à certains endroits de l'Administration mais, à l'instar de ce que demandait Monsieur BEUGNIES pour le budget communal, il faudra à un moment donné qu'il y ait des actes législatifs. Mais, pour certaines fonctions, on peut très bien imaginer que les personnes ont leur grade mais ont des mandats de services à remplir et puis on peut peut-être imaginer par mandat certaines fonctions mais là, il y a une dimension qui est une dimension législative. Et, par exemple, pour ce qui concerne le budget communal, c'est hors du temps, je préférerais cent fois une comptabilité analytique du type traditionnel avec la clarté et la transparence de tous les actes annuels, bon, là, il faut évoluer, il y a des propositions, des experts qui y travaillent mais ce sont des actes alors de nature plus lourds, il faut passer par la Région si pas pour certains au Parlement fédéral.

PREND ACTE – 84^e annexe

18^e objet: Projet « Requalification de la façade 9/10 de l'îlot commercial de la Grand-Place ». Approbation du projet de convention-exécution proposé par la Région Wallonne
3^e 1^e E/2003.569.090/FIC/TO.AB

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, je passe immédiatement à l'autre sujet, qui est la rénovation de la façade de l'immeuble juste en face de l'Hôtel de Ville, donc c'est cet immeuble appelé l'immeuble du centre commercial que vous voyez éclairé. Alors, je remercie déjà les membres de la presse puisqu'il y a eu déjà une information largement répercutée mais je voudrais aujourd'hui faire le point pour plusieurs raisons parce que je pense qu'il faut que, officiellement, nous puissions indiquer un certain nombre de considérations et puis vous dire que le permis de bâtir a été signé ce soir par le Fonctionnaire délégué et que je voudrais lui rendre cet hommage, qu'une fois encore il a été extrêmement attentif à l'évolution de ce qui se passe à Mons et aujourd'hui, nous avons en mains tous les actes nécessaires pour pouvoir avancer et donc, je suis autorisé, sans froisser qui que ce soit et après que toutes les procédures aient été accomplies, à vous en parler. Et j'ai d'ailleurs transmis, pour information, à la Commission des Monuments et Sites, le dossier pour qu'elle puisse en être largement informé. Voyons donc les objectifs, puis la méthode d'objectivation, la procédure juridique qui est une curiosité, le concours architectural, le projet, le coût et quelques éléments photographiques. Alors, l'objectif, je voudrais le rappeler une énième fois, c'est que nous

sommes, je pense, tous convaincus que pour le développement économique et social de l'ensemble de la Capitale du Hainaut, il est impératif de consolider nos points forts, c'est vrai partout, mais quels sont nos points les plus forts? C'est notre patrimoine, c'est ce développement du tourisme et c'est la dimension de la Culture et je remercie encore le Ministre Richard MILLER puisque nous avons pu être, sur le plan des textes, désigné comme Capitale Culturelle de la Wallonie et que nous sommes en train de construire des projets importants à cet effet. Alors, au Collège, pour la dimension patrimoniale et la dimension touristique, au début de la législature, nous avons beaucoup réfléchi. Il y avait des projets dans les cartons mais j'étais de ceux-là, nous pensions qu'il fallait objectiver un peu la méthode. Et nous avons demandé avec le concours de la Région Wallonne à un bureau d'experts, le bureau CLOSSEN, de définir en quelque sorte quelles étaient les priorités de la structuration de notre potentiel patrimonial, culturel et touristique. Donc l'idée est que nous mettions l'argent, notamment l'argent de la Région Wallonne, notamment l'argent de l'Union Européenne dans des projets structurants et structurants dans une activité économique importante qu'est l'activité touristique. Les experts nous ont conseillé de travailler d'abord sur le Centre-Ville qui attire un large public et je voudrais insister, parce que j'entends parfois à juste titre dire « oui mais attention il y a beaucoup de travaux au Centre-Ville mais il n'y en a pas assez à tel ou tel ancien village du Grand Mons », c'est une critique que l'on peut comprendre mais pour certains types d'investissements notamment ceux-ci, il est fondamental que le lieu le plus visité puisse être parachèvé en terme de qualité et le Centre-Ville, c'est non seulement le Centre-ville des gens du Centre-Ville mais de l'ensemble des montois, des borains et du centre mais également du reste de la Wallonie, on a aussi de plus en plus d'amis flamands qui nous rendent visite ainsi que du Nord de la France. Selon ces experts, il s'imposait de poursuivre en priorité la revalorisation du patrimoine en se concentrant, en concentrant nos efforts là où les résultats étaient les plus immédiats et c'est ce que nous avons tenté de faire. Dans ce vaste programme, ils nous conseillaient de travailler sur la Grand-Place, le parachèvement de sa rénovation, sur le musée des Beaux-Arts où il y a un projet d'aménagement et de transformation du musée, sur le Mont de Piété, sur les Abattoirs et sur l'ensemble des façades qui ont une certaine valeur, au Centre-Ville, l'ensemble des rues qui partent d'ailleurs de la Grand-Place. Sur la Grand-Place, l'Union Européenne comme la Région Wallonne, en collaboration ensemble, étaient prêtes à nous aider sur toute une série de façades mais nous avons un grand problème, c'est que dans l'embellissement du mobilier urbain, dans le parachèvement de la rénovation, donc à savoir essayer d'améliorer soit par une remise en couleur, soit par quelques modifications architecturales l'ensemble des façades de

la Grand-Place et en plus, faire en sorte qu'il y ait un mobilier urbain étudié, choisi, harmonisé, ce qui devrait être le cas pour l'année prochaine, et bien, dans tout cet ensemble, il y avait et donc, cela pouvait se faire grâce notamment au fond Phasing Out de l'Union Européenne, il y avait un immense problème, c'est que dans cette Grand-Place, il y a cet immeuble que vous connaissez qui jure manifestement par rapport au reste des immeubles de la Grand-Place et donc, nous nous sommes concentrés et moi personnellement, sur cette façade de l'immeuble 9/10 pour faire en sorte que cette inadéquation avec l'ensemble de la Grand-Place puisse disparaître. On s'est mis à travailler, voici plus de deux ans et demi qu'on y travaille, et que doit-on retenir de l'évolution du dossier? D'abord, c'est que ce bâtiment, même s'il y a une emphytéose qui se termine en 2051, j'aurai alors tout juste 100 ans, constitue une co-propriété composée de personnes privées, que cela a été construit jadis et qu'il y a un bail emphytéotique donc la Ville récupèrera dans le futur ce bien mais il faut savoir qu'à la base, les propriétaires, à juste titre, n'avaient ni le désir, ni les moyens financiers de mener une rénovation de leur façade et pour être allé chez eux à plusieurs reprises, je peux les comprendre parce que dès qu'on est à l'intérieur, on ne voit pas sa façade et on voit le magnifique côté de la Grand-Place, c'est-à-dire l'Hôtel de Ville, la partie avec la Cour d'Appel et le Théâtre. Nous avons dû discuter avec les propriétaires et je voudrais d'ailleurs les remercier publiquement car ils ont été remarquables car ce n'est pas facile et vous devez savoir que les propriétaires vont devoir déménager et donc, je ne sais pas si vous imaginez parmi les propriétaires il y a des personnes âgées qui vont accepter, durant plusieurs mois, de quitter leur appartement pour permettre la réalisation des travaux. Je pense que dans la vie, il est quand même très rare de pouvoir convaincre des personnes que pour l'intérêt général, car tel est le cas, ils acceptent de quitter leur appartement et aller s'installer à un autre endroit qui est moins agréable, qui est moins confortable, le temps que les travaux puissent se réaliser. Mais, il fallait non seulement avoir la décision unanime des co-propriétaires mais il fallait aussi avoir des sous. D'où, nous sommes allés frapper, la énième fois, à la porte de la Région qui a accepté de nous aider mais, dia suivante, la rénovation ne pouvait être menée qu'à la condition que la Ville devienne titulaire d'un droit réel sur la façade de l'immeuble à rénover. Alors, ce sont des questions pour des juristes, Monsieur COLLETTE m'excusera d'avance si je dis quelques approximations sur ce sujet, mais je trouve cela tellement intéressant que je ne résiste pas à l'idée de vous raconter comment cela s'est passé, au début, Monsieur CLOSSEN, pour ne pas le citer, nous a dit mais vous savez au Québec, on a trouvé des mécanismes où on donnait à l'administration publique les 10-15 cm du mur de façade et en ce faisant, l'autorité publique était propriétaire de la façade et pouvait alors intervenir et

bénéficiaire des subventions publiques. Nous nous sommes dit si c'est bon au Québec même si bien sûr le droit n'est pas le même chez nous, pourquoi pas chez nous? Alors, je vous passe le détail et après des études qui n'en finissaient pas, on a trouvé un système qui est un système de servitude qui a été utilisé et approuvé par le tribunal civil de Gand en juillet 1865. Alors de quoi s'agit-il? Il s'agit tout simplement de faire en sorte qu'on enlève du bien tel qu'il est là, la façade devient une servitude au sens où c'est un fond servant qui s'inscrit dans un fond dominant. Qu'est-ce qu'un fond dominant? C'est la Grand-Place. Et qu'est-ce que le fond servant, finalement on va demander à cette façade d'être rénovée pour pouvoir s'inscrire et s'harmoniser avec le reste des bâtiments et donc jouer le rôle d'intérêt public. Et après les travaux, il faut que l'apparence de cette façade puisse faire en sorte qu'il y ait une adéquation avec le reste et cette servitude va exister jusqu'à l'extinction du bail emphytéotique et quand la Ville récupère le bien, donc vers la fin du siècle, automatiquement la servitude s'éteint. Donc voilà, c'est ce principe qui a été utilisé jadis, que nous avons utilisé mais pour ce faire, on a dû bénéficier de l'accord unanime des propriétaires, ce que nous avons finalement obtenu. On a eu de très longs entretiens et pour finir, je vous dis nous avons signé un document qui s'appelle un acte de servitude d'aspect architectural et à la Région Wallonne c'est accepté, les juristes fort imminents se sont mis ensemble et pour finalement opter pour cette modalité. Après cela, nous avons fait appel, sur base d'un concours, à des entrepreneurs et architectes associés. Pour finir, on avait retenu cinq groupements d'entreprises et d'architectes et le jury, en collaboration avec les propriétaires, a examiné cinq projets d'architecture et pour finir, nous avons retenu, à l'unanimité, le projet de LIXON, AURA et GEOCAL qui est apparu le plus pertinent et cela a été d'ailleurs approuvé au Collège en octobre 2003. Alors, notons que LIXON-AURA est une association qui non seulement comprend GEOCAL qui est une entreprise de techniques spéciales bruxelloise mais également LIXON que vous connaissez et AURA dont MM. BARTHELEMY et POULAIN sont les architectes et les associés, ce qui est, à mon sens, d'un grand intérêt de savoir qu'après qu'il y ait eu cet appel, après qu'il y ait eu un jury, pour finir, ce sont des gens qui ont la sensibilité d'ici qui, pour un travail qui reste délicat, parce que cela l'est, aient finalement emporté le projet. Dans l'état actuel des choses, nous avons obtenu une lettre pour un subside ferme de la Région Wallonne pour un montant maximum de 500.000 EUR. Le coût des travaux, étude comprise, est estimé à environ 800.000 EUR. Je voudrais insister sur le rôle de P&V. Les assurances P&V possèdent une partie de l'immeuble et ils ont accepté d'intervenir, de contribuer par un canon pour un montant de l'ordre de 230.000 EUR. Sans cette intervention de P&V, c'est clair que le projet n'aurait pas pu se faire. Et donc, je ne

remercierai jamais assez et les propriétaires parce qu'il a fallu leur accord unanime et qu'en plus ces gens déménagent, également la Région Wallonne qui accomplit un effort qui est significatif et P&V qui accomplit un effort significatif. Ce qui veut dire que la Ville, en tant que telle, en aura, de l'ordre de grandeur tel que c'est là, 70 à 100.000 EUR pour ce travail qui est un travail d'une très, très grande importance. Voilà la façade actuelle, le projet tel qu'il existe, vous le voyez. En fait, c'est un enduisage coloré avec ici de la pierre bleue et des aspects métalliques avec une ouverture plus grande des terrasses et vous voyez que ce travail conduit par MM. BARTHELEMY et POULAIN ferait qu'une fois terminé, l'adéquation, par rapport au reste de la Grand-Place, je vous passe le détail sur les autres projets, on y reviendra plus tard, mais vous voyez que c'est un monde de différence pour un montant qui reste, ma foi, relativement raisonnable mais je répète, il a fallu plus de 2 ans et demi d'efforts permanents, constants et je dois dire que tous les acteurs qui sont intervenus et je salue aussi François Piron et toute la Régie Foncière, tout qui est intervenu dans ce dossier l'a fait avec vraiment une grande générosité et on a fini par aboutir. Les travaux vont commencer au début janvier et se terminer à la fin mai pour pouvoir faire la Ducasse sans qu'il y ait d'échafaudages. Voilà, Mesdames, Messieurs, le projet tel qu'il est en l'état. Je crois qu'on peut rallumer et s'il y a l'une ou l'autre question, c'est bien volontiers qu'on y répondra. Est-ce qu'il y a l'une ou l'autre question ou est-ce suffisamment clair?

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

19^e objet: Projet « Requalification façade 9/10 de l'îlot commercial de la Grand-Place » - Mission de contrôle technique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2003.104.034/FIC/TO

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

20^e objet: Projet « Requalification de la façade 9/10 de l'îlot commercial de la Grand-Place ». Approbation modification de l'imputation de la dépense 3^e 1^e E/2003.569.090/FIC/TO/AB

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

21^e objet: Projet « Requalification de la façade 9/10 de l'îlot commercial de la Grand-Place ». Ratification de l'acte notarié établi entre la Ville et les propriétaires dudit immeuble 3^e 1^e E/2003.569.090/FIC/TO/AB

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vous cacherai pas, ce que je fais rarement, c'est qu'à titre personnel, depuis que je suis à Mons, voilà quelques décennies, depuis que j'ai vu ici

s'ériger ce bâtiment, je rêvais de changer sa façade. J'espère que mon rêve deviendra réalité dans les prochains mois. Maintenant, je commence à y croire moi-même. Nous avons alors une question de Mme ISAAC et deux interpellations de Mme la Députée COLINIA et de Mme MERCIER. Commençons par la question sur la stratégie du PO montois. PO je suppose que c'est le Pouvoir Organisateur, Madame la Conseillère?

Mme ISAAC, Conseillère: C'est bien cela, Monsieur le Bourgmestre. Je vous remercie. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, chers collègues. Ces derniers jours, tous les médias se sont faits l'écho du projet "ghetto pour jeunes caïds" dont rêve Monsieur le Ministre Pierre HAZETTE. Notre Ville ainsi que l'arrondissement judiciaire de Mons échappe, semble-t-il, à l'implantation de cet Everberg scolaire. L'enseignement montois, plutôt que de renforcer la stigmatisation du jeune en fonction de son comportement déviant, n'a-t-il pas mis en œuvre une politique de prévention? Pourriez-vous Monsieur l'Echevin nous éclairer sur la stratégie du pouvoir organisateur montois qui accueille aussi, me semble-t-il, son lot d'élèves difficiles.

Monsieur DARVILLE, Echevin: Merci bien Monsieur le Bourgmestre. Chers collègues, effectivement, l'enseignement communal n'est pas épargné par les problèmes de violence, absentéisme et autres incivilités. Depuis le début de notre mandat, nous avons réagi pour enrayer ces phénomènes qui mettaient à mal l'enseignement ainsi que les enseignants d'ailleurs. Nous avons donc créé une structure que nous avons appelée l'observatoire d'intégration socio-pédagogique. C'est un projet commun à notre Service et au Service de Prévention. Une psychologue y est attachée 3 jours/semaine pour mettre en place des projets de prévention et proposer une écoute, un soutien aux enseignants et parfois aux élèves. Les principes de cet observatoire:

- 1) garder les enseignants dans leur rôle de pédagogue et plus dans des rôles d'assistants sociaux, de psychologue;
- 2) tenir compte de la complémentarité prévention-répression;
- 3) travailler en partenariat avec des organismes scolaires et préscolaires;
- 4) être attentifs à trois besoins fondamentaux des élèves et des enseignants, communication, considération, acceptation.

La méthodologie qui a été développée par cet observatoire et je parlerai là en deux temps, un pour l'enseignement fondamental et deux, pour notre enseignement secondaire. La méthodologie pour l'enseignement maternel et primaire. Intervention à la demande pour les classes difficiles, visite des classes, conseil psychopédagogique et relationnel avec des classes, rencontres avec les parents et les enseignants. Deux, formation des enseignants. Nous

avons à leur disposition, pour bien maîtriser les élèves difficiles, six formations disponibles. Des animations. Des animations qui s'appellent l'âge de la violence, qui sont destinées aux enfants de 4 à 12 ans. Pour notre enseignement secondaire, pour travailler dans les meilleures conditions possibles, une méthodologie de prévention adaptée à l'Académie des Métiers et des Arts et des Sports a été créée et comprend l'accueil en début d'année scolaire, le suivi des élèves et des classes, l'amélioration du cadre de vie scolaire, la formation là aussi des enseignants, le travail en équipes et un sas de décompression. Qu'est-ce que c'est un sas de décompression? Mais un sas de décompression a pour objectif d'apaiser, d'écouter les difficultés du demandeur, en comprendre les raisons, l'aider à les surmonter et éviter que cela ne se produise, tout ceci sous le seau du secret professionnel, bien sûr, je rappelle que c'est géré par une psychologue donc il y a le secret professionnel et je tiens à préciser qu'on ne propose ni suivi, ni thérapie donc on ne se trompe pas de profession. Et je dois dire que cette méthodologie porte ses fruits parce que rien que pour cette année scolaire, dans notre enseignement secondaire qui est un enseignement technique et professionnel, à l'instar de beaucoup d'autres écoles, nous avons eu une progression de plus de 15% d'élèves ici à la rentrée. Voilà, Mme ISAAC, j'espère que j'ai répondu comme cela à votre questionnement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment.

Monsieur JACQMIN, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je pourrais faire une petite intervention?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Excusez-moi, je suis contraint, il n'y a pas de discussion, pas de répliques conformément à notre règlement. C'est une question et donc je serai très attentif à ce que vous pourriez me dire tout à l'heure en sortant à cet égard. Mais, je me dois de faire respecter en tant que Bourgmestre, les règlements. Je suis un peu confus, ce n'est pas dans mes habitudes mais voilà. Je vous remercie. Interpellation de Mme COLINIA sur la section de Maisières, la rue Vilain XIII en la rue Vilain XIV.

Mme COLINIA, Conseillère: Je vais vous expliquer Monsieur le Bourgmestre, si vous le permettez. Chers collègues, l'appellation Vilain XIII, une barre X dite 10 et quatre barres verticales est bien connue, elle se retrouve un peu partout en Belgique, tant au Nord qu'au Sud. Notre bonne Ville de Mons connaît d'ailleurs, en sa section de Maisières, une rue Vilain XIII, je le répète, un X pour le 10 et quatre barres verticales. La plaque de cette rue vient d'être changée. Le changement d'écriture de cette nouvelle plaque est l'objet de mon interpellation. Le chiffre romain 14 initialement écrit 10 et quatre barres verticales est devenu et je m'interroge sur la raison, 10 une barre verticale et un V. Je m'interroge sur la raison de cette modification. Sans souhaiter y déceler une erreur, j'estime qu'il est important dans notre

Chef-Lieu de Province, à vocation culturelle, vous l'avez rappelé tout à l'heure, d'être attentifs à de pareils détails puisque vous le savez, ce sont toujours les détails qui font toujours la différence. Les registres de l'état civil ou de la population de la Ville de Mons révèlent quelques Vilain XIV et peut-être pourriez-vous m'indiquer s'ils sont de quelque parenté avec celui que la rue de Maisières évoque. Il est agréable, je le pense, de parcourir les rues de sa cité, c'est un peu comme d'un grand livre, tourner les pages. Les rues d'une ville sont comparables à un grenier, espace souvenir de la maison que l'on aime et j'aime ma ville, où l'on fouille, où chaque fouille est une balade, l'occasion de revivre les événements qui marquèrent la vie d'une famille, de revoir un vieux portrait oublié, de relire une correspondance au papier jauni enliassé avec d'autres complices de rêves et d'espoirs. Ces occasions ravivent, colorent, corrigent ou soulignent le souvenir et l'on s'aperçoit alors que rien n'est plus fragile que le souvenir. Mais, j'avoue les limites de mon savoir et dans une tentative fort incomplète, puis-je vous livrer trois petites choses à propos des Vilain XIV. Le nom de Vilain XIV est présent dans les événements qui fondèrent notre Royaume. Un Vicomte Charles Vilain XIV se distingue particulièrement aux premiers jours du Parlement Belge. Un Vicomte Charles Vilain XIV en qualité de Commissaire près de la Conférence diplomatique de Londres qui reconnaît l'indépendance et la neutralité de la Belgique. Cela va vous plaire, Monsieur le Bourgmestre, selon les anciens dictionnaires, le chiffre 14 qui s'écrit généralement un X et quatre barres, fût octroyé au Maire de Gand, Vilain, qui étant le 13^{ème} bourgmestre de ce nom, reçut Louis XIV à son passage dans la Ville et obtint comme faveur d'ajouter à son nom le chiffre du Grand Roi pour rappeler les 14 charges du bourgmestre remplies par quelques villes ainsi que pour perpétuer le souvenir de la réception du Roi de France. Je vous passe le Vilain XIV socialiste, mais je voulais vous raconter une petite légende amusante qui parle d'un Vilain au sens où le dictionnaire rappelle vilain-vilaine du bas latin villanus habitant de la campagne, paysan libre du moyen âge, désignation popularisée par la chanson de Georges Brassens « Les sabots d'Hélène étaient tout crottés, les vieux capitaines l'auraient appelé Hélène », je sais que M. VISEUR aime beaucoup Brassens. Notre Vilain, disais-je, était invité à la table quand les nobles superstitieux étaient 13 pour des motifs religieux et donc, il prenait ce vilain, ce paysan et l'anoblissait le temps du repas, Vilain XIII juste pour ripailler et prendre place à leur table en leur compagnie. Je vous demande donc, Monsieur le Bourgmestre, c'est mon interpellation, je serais heureuse si vous pouviez déterminer:

1) quand, de quelles initiatives, dans quelles circonstances, par quelle procédure, fût attribué le nom de la rue Vilain XIV à Maisières, l'allusion semble directe au Vilain XIII famille de propriétaires de biens fonciers à Maisières, engagé socialement;

2) puisqu'il s'agit d'un nom de famille, qui a bien pu décider du changement de la graphie de Vilain XIII, X quatre barres en Vilain XIV, X barre V. Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci; Madame COLINIA, c'était d'un très, très grand intérêt. Et je vais un peu réfléchir pour voir combien de barres il faudra mettre à côté de mon prénom pour toutes les charges actuelles. Ceci étant, Mme l'Echevine pouvez-vous nous dire comment de telles actions peuvent se présenter et peuvent être accomplies dans notre si bonne administration. Que s'est-il donc passé?

Melle HOUDART, Echevine: Tout d'abord, merci Madame la Conseillère communale. Suite à votre interpellation où vous parlez tout d'abord de la procédure pour l'octroi du nom des rues, je voudrais d'abord vous rappeler que le Conseil communal est seul habilité à décider de la dénomination des voies publiques, que ce soit pour donner un nom à une rue qui n'en a pas encore ou pour changer un nom existant. Préalablement, la section wallonne de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie doit être consultée. Lorsqu'il s'agit de modifier un nom existant, les riverains de la rue concernée doivent en être avisés à l'avance et disposer d'un délai de 15 jours pour faire part de leurs réclamations éventuelles. Les noms de rues appartiennent comme vous l'avez dit, au passé de la commune, à son histoire. La préférence doit toujours être donnée aux noms appartenant à la tradition, le nom d'un lieu-dit, d'une réalité bien concrète avec la nature, la vie quotidienne. En ce qui nous concerne, c'est une erreur bien malencontreuse et malheureuse. Les Services Techniques ont remplacé cette plaque et on cru bien faire en changeant le 14, mais je tiens à vous signaler que la plaque correctement rédigée a été placée ce 30 octobre dernier. Tout de suite, elle a été remise avec le X et les 4 barres. L'origine de Vilain XIII, vous l'avez rappelée bien évidemment. Moi, je voulais simplement insister sur le Comte Vilain XIII donc le Comte Adrien, celui qui nous intéresse particulièrement. Il est né à Bruxelles le 23 avril 1861 et décédé à Maisières le 1^{er} octobre 1914, nous avons d'ailleurs la copie de son acte de décès. Il s'installa dans le Hainaut par son mariage en 1890 avec Isabelle de Pateau Le Fiéru. Il fut Conseiller communal à Maisières de 1892 à 1895, également Bourgmestre de 1896 à 1932, 36 ans. Il fut Sénateur de Mons-Soignies pour le parti catholique jusqu'en 1929, je tenais à le signaler, il eut deux enfants, le Vicomte Max et Marie-Thérèse Vilain XIII. Nous avons retrouvé également dans les registres de l'état civil de la commune de Maisières le premier mariage célébré par le

Bourgmestre Officier d'Etat-civil le Vicomte Adrien Vilain XIII, célébré le 17 février 1896 ainsi que le dernier de son mandat le 12 novembre 1932, dont également j'ai des copies avec sa signature qui apparaît bien, donc le X et les 4 barres. Un procès-verbal du Conseil communal du 2 décembre 1949 approuve le changement, le placement de plaques émaillées de certains noms de rues et en séance du 4 août 1950, le Bourgmestre Dewolf signale à l'assemblée que Madame la Vicomtesse Vilain XIII lui a fait parvenir des remerciements pour l'hommage en mémoire du Vicomte Vilain XIII, en donnant son nom à une rue de la commune. J'ai également les décisions en annexe. Je tiens également à remercier Monsieur le Conseiller Thierry FLAMECOURT et vous invite tous et toutes à vous rendre au Musée de Maisières où vous pouvez retrouver tous des événements qui retracent la vie, également les photos de tous les bourgmestres de Maisières dont celui de Vilain XIII. Merci beaucoup.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et bien, je vous remercie. On ne dira pas qu'on ne s'occupe pas de tous les villages de notre commune. En tout cas ici, on a fait un grand pas en avant et de très belles connaissances approfondies et on devrait faire cela une fois par Conseil communal, une petite commune, pour nous permettre d'en connaître davantage.

Melle HOUDART, Echevine: Ce fut un plaisir, nous avons appris énormément de choses.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et Melle l'Echevine, avec ses registres, pourra nous retrouver chaque fois un petit quelque chose pour égayer et aiguïser notre connaissance.

Mme MERCIER, vous ce sont les stèles et autres témoignages populaires après désaffectation de tombes.

Mme MERCIER, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre. Chers collègues, ma promenade sera moins agréable que la précédente, mais enfin, je voudrais vous faire part d'une réflexion qui s'est imposée à moi lors de ma dernière visite au cimetière de Jemappes. J'y ai deux tombes que j'entretiens et que je fleuris par respect pour les membres de ma famille qui y reposent. Dans la partie la plus ancienne du cimetière, sont apparues des pancartes soigneusement plantées devant les tombes, apparemment ou visiblement abandonnées. Les descendants des défunts ont un an pour se manifester, faire les travaux nécessaires, remettent les tombes en état. Passé ce délai, je cite, et faute de remise en état, l'autorité communale sera en droit de mettre fin au contrat de concession desdits emplacements. Certes, on laisse le temps aux familles, s'ils en restent encore et je comprends que l'on se trouve devant un manque de places. Ainsi donc, je ne mets pas en cause la mesure qui a été prise, les cimetières, bien entendu, ne sont pas extensibles. Mais la question que je pose est la suivante, que va-t-on faire des stèles et autres témoignages populaires quand on aura procédé aux travaux de déblaiement? Il y a un art funéraire, statues, chapelles, ex-

voto à ne pas négliger. C'est un patrimoine, celui de nos ancêtres, que nous ne pouvons laisser aller à l'abandon. Qu'a-t-on imaginé pour conserver ces signes d'autrefois? Ne peut-on prévoir, par exemple, de les rassembler quelque part dans le cimetière en témoignage de générations disparues? Merci de votre attention.

Melle HOUDART, Echevine: Merci, Madame. Lors des désaffectations de sépultures pour abandon après affichage d'un nom et ce, en vertu de la Loi du 20 juillet 1971, l'Administration communale devient propriétaire des constructions souterraines et des monuments. Il en est de même pour les signes distinctifs. Jusqu'à ce jour et depuis la fusion des communes, les monuments ont toujours, c'est vrai, étaient détruits pour éviter tout commerce frauduleux. Le but de cet affichage est effectivement une récupération de terrains et comme vous ne l'êtes pas sans l'ignorer, nous manquons de place dans beaucoup de cimetières. Passé le délai légal d'un an, si on continue la procédure comme elle l'a déjà été appliquée notamment pour Cibly, St-Symphorien entre autres, il appartiendra au Service des Travaux de désigner un adjudicataire pour vider les caveaux et enlever les monuments. A ce jour, c'est vrai, aucun endroit n'est prévu pour une éventuelle conservation de ces objets. Toutefois, il n'est pas rare de constater que les familles des défunts reprennent ces objets chez eux, puisque nous permettons, l'affichage restant un an, et nous prévoyons toujours cet affichage à la période de la Toussaint, période à laquelle bon nombre de nos concitoyens se rendent sur ces lieux de sépulture. Votre interpellation ne fait qu'appuyer mon sentiment et celui du Collège à l'égard de ces lieux de repos et des défunts. Nous voulons que ces endroits soient dignes du respect et de la sensibilité de chacun. J'ai chargé mes collaborateurs d'examiner votre proposition avec la meilleure attention qu'il se doit et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier. Merci, Madame.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, ceci clôture la séance publique, je vous remercie.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents
Sont absents: MM. CARPENTIER, B. BIEFNOT, SPEER, Mme BLAZE, MM. ROSSI, MERCIER, Mme JOARLETTE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,
1^e objet: Personnel ouvrier – Comparution en vue de la démission d'office d'un ouvrier semi-qualifié B définitif 1^e 10032

ADOPTÉ – 89^e annexe

90^e objet: ADMINISTRATION CENTRALE
Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 1) Prorogation d'une interruption de carrière à temps partiel d'une employée d'administration
1^e 10069

ADOPTE – 90^e annexe

- 2) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5ème temps à un Chef de Service administratif
1^e 3949

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 3) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps accordée à une employée
d'administration 1^e 4487

ADOPTE – 91^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 4) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une employée
d'administration 1^e 4784

ADOPTE – 92^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

91^e objet: SERVICES TECHNIQUES

Prolongation de la validité de la réserve de recrutement d'agents techniques en chef pour le
Service Électromécanique 1^e 3628.N

ADOPTE – 93^e annexe

92^e objet: AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 1) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une
ouvrière semi-qualifiée B 1^e 12213

ADOPTE – 94^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 2) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps. Modification
1^e 11896

ADOPTE – 95^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 3) Modification de la durée d'une interruption de carrière par réduction des prestations
d'1/5ème temps accordée à un commis 1^e 11465.1

ADOPTE – 96^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 4) Modification de la durée d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à un rédacteur 1^e 11756.4

ADOPTE – 97^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 5) Octroi d'une interruption complète de carrière à une technicienne de surface 1^e 10679

ADOPTE – 98^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 6) Modification de la durée d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction d'1/5ème temps accordée à une éco-conseillère 1^e APE

ADOPTE – 99^e annexe

93^e objet: SERVICE INCENDIE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 1) Promotion d'un sous-lieutenant pompier professionnel au grade de Lieutenant
1^e 11510

ADOPTE – 100^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 2) Département RINSIS – Prorogation de la convention de détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai en qualité d'opérateur 1^e 13/GEN/RINSIS

ADOPTE – 101^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 3) Département RINSIS – Nomination définitive de trois opérateurs Centre 100 stagiaires
1^e 1e 11623/12363/12364

ADOPTE – 102^e à 104^e annexes

94^e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 1) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une employée de bibliothèque 1^e 11232.1

ADOPTE – 105^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 2) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée de bibliothèque
1^e 11232.2

ADOPTE – 106^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

95^e objet: Enseignement Secondaire de Promotion Sociale.

CPEONS – Commissions de réaffectations. Désignation des représentants de la Ville de Mons
8^e 2^e 760

ADOPTE – 107^e annexe

96^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles
8e/1^e 8006/3083/3060/3034/3033/3352

ADOPTE – 108^e à 113^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires.
8e/1^e 3189/3129/3157/3173/3357

ADOPTE – 114^e à 117^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- c) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles.
8^e 1^e 8161/3033/8104/8094/3180/8103/8153

ADOPTE – 118^e à 127^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- d) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires.
8^e 1^e 3306/3354/3282/3351/3278/3303/3355/3310

ADOPTE – 128^e à 134^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- e) Démission de leur fonction en vue de leur mise à la retraite d'institutrices primaires. 8^e 8^e
1^e 6097/6069

ADOPTE – 135^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une directrice d'école.
8^e 1^e 6772

ADOPTE – 136^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- g) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtresses spéciales de deuxième langue. 8^e 1^e 7508/3153/3356

ADOPTE – 137^e et 138^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- h) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de deuxième langue.

8^e 1^e 3356

ADOPTE – 139^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- i) Modification de la délibération prenant acte de la demande d'une interruption de carrière partielle d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e 1^e 3111

ADOPTE – 140^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- j) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e 1^e 1263

ADOPTE – 141^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- k) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e 1^e 3099

ADOPTE – 142^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- l) Réaffectation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e 1^e 3099

ADOPTE – 143^e et 144^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- m) Désignation à titre temporaire dans une emploi vacant d'un maître spécial d'éducation physique. 8^e 1^e 3098

ADOPTE – 145^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- n) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e 1^e 3098/3358/3359

ADOPTE – 146^e à 150^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- o) Détachement d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 7042

ADOPTE – 151^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- p) Désignation à titre intérimaire d'un directeur d'école. 8^e 1^e 3050

ADOPTE – 152^e annexe

97^e objet: ACADEMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 1) Désignation d'un Chef d'atelier au DS, à temps plein à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e

ADOPTE – 153^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 2) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 7020

ADOPTE – 154^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 3) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6220

ADOPTE – 155^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 4) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 6697

ADOPTE – 156^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 5) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6270

ADOPTE – 157^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 6) Mise en perte partielle d'emploi d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 7133

ADOPTE – 158^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 7) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6916

ADOPTE – 159^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 8) Mise en perte partielle de charge d'une chargée de cours de religion protestante 8^e 2^e 7223

ADOPTE – 160^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 9) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8376

ADOPTE – 161^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 10) Désignation d'un professeur de cours de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8217

ADOPTE – 162^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 11) Désignation d'un professeur de cours généraux et de morale à titre temporaire 8^e 2^e 8223

ADOPTE – 163^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 12) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8416

ADOPTE – 164^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 13) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8403

ADOPTE – 165^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 14) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8291

ADOPTE – 166^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 15) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8440

ADOPTE – 167^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 16) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8404

ADOPTE – 168^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

- 17) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8251

ADOPTE – 169^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

18) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8362

ADOPTE – 170^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

19) Désignation d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8272

ADOPTE – 171^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

20) Désignation d'une chargée de cours généraux et techniques à titre temporaire 8^e 2^e 8441

ADOPTE – 172^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

21) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8405

ADOPTE – 173^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

22) Désignation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8253

ADOPTE – 174^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

23) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8213

ADOPTE - 175^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

24) Désignation d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8333

ADOPTE – 176^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

25) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8301

ADOPTE – 177^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

26) Désignation d'un chargé de cours généraux et techniques à titre temporaire 8^e 2^e 8364

ADOPTE – 178^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

27) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8294

ADOPTE – 179^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

28) Désignation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire
8^e 2^e 8312

ADOPTE – 180^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

29) Désignation d'une chargée de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un
emploi non vacant 8^e 2^e 8442

ADOPTE – 181^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

30) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non
vacant 8^e 2^e 8443

ADOPTE – 182^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

31) Désignation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un
emploi vacant 8^e 2^e 8331

ADOPTE – 183^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

32) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8354

ADOPTE – 184^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

33) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non
vacant 8^e 2^e 8444

ADOPTE – 185^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

34) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire 8^e 2^e 8295

ADOPTE – 186^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

35) Désignation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire

8^e 2^e 8393

ADOPTE – 187^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

36) Désignation d'un professeur de cours généraux, techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire 8^e 2^e 8360

ADOPTE – 188^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

37) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8355

ADOPTE – 189^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

38) Désignation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8445

ADOPTE – 190^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

39) Désignation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8429

ADOPTE – 191^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

40) Désignation d'un professeur de cours généraux et de morale à titre temporaire 8^e 2^e 8298

ADOPTE – 192^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

41) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8343

ADOPTE – 193^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

42) Désignation d'un professeur de cours spéciaux et techniques à titre temporaire 8^e 2^e 8296

ADOPTE – 194^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

43) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire 8^e 2^e 8350

ADOPTE – 195^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

44) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8370

ADOPTE – 196^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

45) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non
vacant 8^e 2^e 8410

ADOPTE – 197^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

46) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire 8^e 2^e 8328

ADOPTE – 198^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

47) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire 8^e 2^e 8351

ADOPTE – 199^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

48) Désignation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un
emploi vacant 8^e 2^e 8361

ADOPTE – 200^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

49) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à
titre temporaire 8^e 2^e 8339

ADOPTE – 201^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

50) Désignation d'un professeur de cours de pratique professionnelle sans élèves à titre
temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8339a

ADOPTE – 202^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

51) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à
titre temporaire 8^e 2^e 8406

ADOPTE – 203^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

52) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8319

ADOPTE – 204^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

53) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8426

ADOPTE – 205^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

54) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8419

ADOPTE – 206^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

55) Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8450

ADOPTE – 207^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

56) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8407

ADOPTE – 208^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

57) Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8451

ADOPTE – 209^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

58) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8452

ADOPTE – 210^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

59) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8453

ADOPTE – 211^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

60) Désignation d'une secrétaire de direction à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 7825

ADOPTE – 212^e annexe

98^e objet: MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8225

ADOPTE – 213^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

2) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8218A

ADOPTE – 214^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

3) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8226

ADOPTE – 215^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

4) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8447

ADOPTE – 216^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8240

ADOPTE – 217^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

6) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8244

ADOPTE – 218^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

7) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 7913

ADOPTE – 219^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

8) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8300A

ADOPTE – 220^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

9) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 6671

ADOPTE – 221^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 6895

ADOPTE – 222^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8346

ADOPTE – 223^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8148

ADOPTE – 224^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8388A

ADOPTE – 225^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8454

ADOPTE – 226^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8432

ADOPTE – 227^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8170

ADOPTE – 228^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

17) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7825

ADOPTE – 229^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7979

ADOPTE – 230^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8172

ADOPTE – 231^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8227A

ADOPTE – 232^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

21) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7817

ADOPTE – 233^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

22) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8264

ADOPTE – 234^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

23) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8274

ADOPTE – 235^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

24) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8041

ADOPTE – 236^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

25) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8448

ADOPTE – 237^e annexe

Monsieur l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

26) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8355

ADOPTE – 238^e annexe

Monsieur l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

27) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur 8^e 2^e 8446

ADOPTE – 239^e annexe

99^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8032

ADOPTE – 240^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

2) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 6661

ADOPTE – 241^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

3) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8412

ADOPTE – 242^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

4) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 8293

ADOPTE – 243^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8413

ADOPTE – 244^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

6) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7683

ADOPTE – 245^e annexe

Monsieur l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

7) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8414A

ADOPTE – 246^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

8) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8218

ADOPTE – 247^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

9) Désignation à titre temporaire d'un éducateur-économiste 8^e 2^e 7979

ADOPTE – 248^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8294

ADOPTE – 249^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 8200

ADOPTE – 250^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8377

ADOPTE – 251^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8430

ADOPTE – 252^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 7865

ADOPTE – 253^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8037

ADOPTE – 254^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7983

ADOPTE – 255^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

17) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 6361

ADOPTE – 256^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 8300

ADOPTE – 257^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 6476

ADOPTE – 258^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7438

ADOPTE – 259^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

21) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 7578

ADOPTE – 260^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

22) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8388

ADOPTE – 261^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

23) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (mi-temps) et d'un rédacteur (mi-temps) 8^e 2^e 8371

ADOPTE – 262^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

24) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7931

ADOPTE – 263^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

25) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 7922

ADOPTE – 264^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

26) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8227

ADOPTE – 265^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

27) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8336

ADOPTE – 266^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

28) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 7252

ADOPTE – 267^e annexe

2^e objet: Académie de Musique – Comparution en vue de la démission d'office d'un professeur de piano à titre définitif. 8^e 3^e 6736

REMIS

100^e objet: ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

1) Désignation d'un(e) directeur(trice) à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e

ADOPTE – 268^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

2) Détachement pédagogique d'un professeur de diction/déclamation en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur (CRM) 8^e 3^e 7459

ADOPTE – 269^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

3) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de piano à titre définitif 8^e 3^e 8046

ADOPTE – 270^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

4) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre intérimaire 8^e 3^e 3347

ADOPTE – 271^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

5) Désignation de deux professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 3^e 3195/3016

ADOPTE – 272^e et 273^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

6) Désignation de trois professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant
8e 3e 7855/7771/8126

ADOPTE – 274^e à 276^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

7) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 3^e 7546

ADOPTE – 277^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

8) Désignation de cinq professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi
non vacant 8e 3e 3288/3186/3016/3024/3309

ADOPTE – 278^e à 283^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

9) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 3^e 3024

ADOPTE – 284^e annexe

10) Désignation d'un professeur d'ensemble instrumental à titre temporaire dans un emploi
non vacant 8^e 3^e 8126

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

11) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 3^e 3348

ADOPTE – 285^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

12) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 3^e 3348

ADOPTE – 286^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

13) Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 3^e 3046

ADOPTE – 287^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

14) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant
dans le cadre des Humanités artistiques 8^e 3^e 3049

ADOPTE – 288^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

15) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 3^e 3049

ADOPTE – 289^e et 290^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

16) Désignation d'un professeur de diction/déclamation et d'histoire du théâtre et littérature à
titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des Humanités artistiques
8^e 3^e 3065

ADOPTE – 291^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

17) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi
vacant 8^e 3^e 3065

ADOPTE – 292^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

18) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non
vacant 8^e 3^e 3065

ADOPTE – 293^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

101^e objet: AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à une
puéricultrice 1^e 11236

ADOPTE – 294^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2003.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO
